# JOURNAL HELVETIQUE OU RECUEIL

DΕ

Pièces fugitives de Litérature choisie; de Poësie; de Traits d'Histoire, ancienne & nuoderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités interessantes & Curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

ANNEE 1738.



NEUCHATEL

DE L'IMPRIHERIE DES JOURNALISTES.

M D C C X X X V I I I.

Avec Aprobation,

# AVERTISSEMENT.

Pour satisfaire aux desirs de plusieurs de nos Souscrivans, principalement des Libraires Etrangers, nous avons partagé nôtre Journal en deux Parties, & nous continüerons à suivre les pages de châcun séparément, pendant toute l'Année; asin que les Lecteurs puissent, s'ils le jugent à propos, détacher le Mercure Historique du Journal Litéraire, & relier l'un & l'autre de la manière qui leur sera la plus commode.

Le Public est en goût, depuis quelque tems, de tout ce qui a du raport aux Causes sinales. La Matière est donc intéressante par elle même. Elle interesse d'ailleurs la mémoire d'un Homme, pour qui les Amateurs du Jardinage ne sauroient être indisérens. Il a été ataqué depuis sa mort. La générosité veut que ceux qui ne peuvent plus saire leur Apologie, trouvent quelque Avocat qui plaide pour eux.

Mr. de lu Quintinie étoit un Génie original, qui a ouvert de nouvelles routes, pour la perfection du Jardinage. Il a fait plusieurs heureuses découvertes. Il a trouvé, par des expériences redoublées, la Méthode de bien tailler les Abres, & il l'a généreusement communiquée au Public. Outre la belle figure qu'il savoit donner aux Buissons, & aux Espaliers, il nous a apris comment il faut s'y prendre pour forcer un Arbre à donner du fruit. Il a établi divers principes sur la Taille, qui étoient absolument inconus. Mais en hazardant ainsi ses sentimens particuliers, il lui est arivé comme à ceux qui débitent des pensées nouvelles, en matière de Religion, c'est qu'ils se rendent suspects d'hérésie.

Le grand principe de Mr. de la Quintinie, sur quoi porte toutes ces Règles de la Taille, c'est qu'un Arbre qu'on abandone à lui même ne pousse ordinairement que des branches & des seuilles, qu'il ne travaille que pour

C 2 for

# 4 Journal Helvetique

fon acroissement, & pour sa conservation, que la Nature tend proprement à faire du bois, & non pas du fruit, qu'il n'y a que les branches soibles qui en donnent, que la sécondité vient d'un manque de vigueur, que par cette raison les vieux Arbres raportent davantage que les jeunes, & ceux qui sont soibles & languissans se mettent plutôt à fruit que les vigoureux.

C'est un des endroits par où Mr. PERRAULT relève le mérite de Mr. de la Quintinie. \* Mais on prétend que cette découverte, qui lui a fait beaucoup d'honneur, n'en fait pas autant à l'Auteur de la Nature. On la trouve contraire à la Gloire du CREATEUR, ou au moins à sa Bonté. Il semble que nôtre Pére commun; en créant les Arbres fruitiers, a dû penser à nous donner du fruit, & non vas simplement du bois & des feuilles. Mademoiselle DE SCUDBRI, dans ses Entretiens de Morale, imprimez en 1693. à l'Article des Fleurs & des Fruits, pousse vivement Mr. de la Quintinie là dessus. Ce nouveau Philosophe des Jardins, dit-elle, prétend que les Fruits ne sont qu'une foiblesse de l'Arbre, & qu'une imperfection, parce qu'il aspire toujours à faire du bois, & ne produit des Fruits, que quand il ne peut ariver à sa sin. Aussi nous aprend-il que pour avoir quantité de Fruits, il n'y a qu'à diminues

<sup>\*</sup> Hommes Illustres, Tom. II- pag. \$3.

minuer le nombre des branches fortes, & augmenter celui des foibles. Mademoitelle de Scuderi combat fortement ce sentiment. Elle croit que c'est faire injure à la Divinité, que de regarder les Fruits comme une impersection des Arbres qui nous les donnent: Elle soutient que le véritable but de la Nature, dans les Arbres fruitiers, este de faire du Fivit, pour servir à la nourriture des Hommes, & aux innocentes délices du goût.

Mais il me femble qu'il y a du mal entendu dans cette Dispute. Avec un petit Eclaircissement, on peut recevoir ces principes de Mr. de la Quintinie, qui paroissent d'abord donner quelque ateinte à la sagesse du Créateur. Sa prétendue Hérésie, contre laquelle on s'est soulevé, c'est que le trop de vigueur d'un Arbre empêche sa sécondité, & que c'est par foiblesse qu'il donne du fruit, Il n'y a Personne qui ne convienne qu'il a raison. Si l'on veut bien suposer qu'il parle principalement des Arbres sujets à la Taille, comme sont les Buissons, & les Espaliers. Ceux qui entendent un peu la Culture des Arbres. savent qu'une branche taillée pousse beau coup plus de bois qu'elle n'auroit fait sans cette opération. Un Poirier, que l'on avoit laissé dans son état naturel, alloit donner du Fruit : On trouve à propos de le tailler : Par là on le déroute & au lieu de la récolte qu'il promettoit, il ne travaille plus qu'à faire de nouvelles branches. Si l'on regarde la Taille des Arbres comme un simple retranchement, elle conduit naturellement à ne donner que du bois, & par conséquent elle est la cause de la sterilité de l'Arbre. Pourquoi donc taille-t-on, si l'on traverse par là le dessein qu'avoit la Nature de nous régaler de ses fruits? La Taille a d'abord été jugée nécessaire, pour donner à nos Buissons, & nos Espaliers, une figure agréable. Les Jardiniers ont ensuite trouvé l'Art de joindre la fertilité, à la forme gracieuse; & c'est la le grand secret de la Taille. Par des coups de servette bien mesurez, ils ont sait naitre plusieurs branches soibles, qui sont celles qui donnent le Fruit. Mr de la Quintinie est le prémier qui nous ait donné des Règles sûres pour y réuffir. Si l'on a donc été obligé de chercher quelque artifice pour empecher les Arbres taillez de tant pousser de bois, & pour les mettre à fruit, ce n'est pas là proprement tromper l'intention de la Nature, qui ne vouloit faire que du bois; ce n'est pas la forcer de faire ce qu'elle n'avoit pas dessein qui se fit , c'est simplement rétablir ce que l'on avoit dérangé, & remettre dans la règle un Arbre que l'on en avoit fait sortir.

Mais d'où vient qu'un Arbre taillé semble

ne viser plus qu'au bois, & oublier que sa destination étoit de donner du fruit? C'est l'eset d'une sage précaution de la Nature, qui l'a voulu mettre en etat de réparer ses pertes, & de les réparer même avec usure; car un Arbre retranché aquiert dans la suite plus de branches qu'on ne lui en avoit ôté.

Il n'est pas dificile de remarquer dans ce dédommagement, & même dans ce qu'il gagne de plus la Sagesse du Créateur, j'ai pensé dire son Equité & encore sa Justice On a comparé les Arbres, & en général toutes les Plantes, aux Animaux. Nos Philosophes modernes ont poussé fort loin ce raport. Il est vrai que le parallèle paroit d'abord ici en défaut.

Quand on a coupé un bras à un Homme, il ne lui en recroit pas un autre. Et si vous retranchez une branche à un Arbre, elle se-ra remplacée par trois ou quatre autres. Mais on peut donner une raison fort naturelle de cette diférence. Les Animaux ont l'avantage de pouvoir changer de place, quand ils le veulent, & selon que cela leur convient. Outre toutes les commoditez qu'ils trouvent journellement dans cette faculté de se mouvoir, soit pour leur nouriture, soit pour leurs autres besoins, elle les met en etat de sinir les dangers. Les Plantes toûjours atachées au même lieu, perdent baaucoup à

# JOURNAL HELVETIQUE

cet égard. Un Arbre demeure exposé à toute la furie d'une serpe, qui lui emporte quelquesois ses principales branches. Mais aussi la sage Nature lui a donné un dédommagement. Ses branches mutilées recroissent. Il les retrouve avec usure dès l'Année suivante. Plus on lui ôte de bois, plus il en recouvre.

Tout l'Art de la Taille est sondé sur ce redressement que le Créateur à donné à un Arbre dont on a emporté quelque partie. Il ne saut donc pas être surpris si, plus on le taille, plus il donne de branches. Après qu'on l'a, par manière de dire, estropié, les Membres lui renaissent de tous les côtez. Il saut de l'artissice pour arrêter cette sougue, C'est l'asaire d'une Taille régulière & ingénieuse, de remettre cet Arbre dans la voïe dont on l'a détourné. C'est cet Art que Mr. de la Quintinie a persectionné. Il a surpassé tous ceux qui avoient écrit avant lui sur cette Matière.

Tout le secret de la Taille consiste donc à donner à un Arbre une figure gracieuse, sans préjudice de la secondité, comme le grand art d'un Architecte, c'est de reunir la simétrie & la commodité.

Ce qui prouve bien clairement qu'un Arbre tend de lui même à mous donner du Fruit, & non simplement du bois, c'est que

le moien infaillible d'avoir de bonnes branches à fruit, consisse à tailler moins & à laisser agir la Nature. Mr. Du HAMEL a fait une Remarque qui pourra mettre d'acord Madlle. de Scuderi & Mr. de la Quintinie. Il faut savoir, dit-il, qu'on n'a de la peine à mettre les Arbres à Fruit, que quand on ne les laisse pas dans leur grandeur naturelle, car les Pleins - vents ne manquent point d'en porter en abondance, quand une fois ils sont parvenus au plus fort de leur crue; on n'a besoin d'artifice que pour mettre à Fruit les Buissons & les Espaliers \*. Par là le Procès est vuidé. Voila de quoi apaiser les clameurs de Madlle, de Scuderi contre le Directeur des Jardins de Versailles, dont tout le tort se rèduira, tout au plus, à ne s'etre pas exprimé aussi clairement que l'Académicien.

Il est vrai, que dans nos Vergers, où la serpette n'a rien à saire que les deux ou trois prémieres Années, les jeunes Arbres ne visent d'abord qu'au bois; mais il saut bien qu'ils commencent par sormer des branches à bois, puis qu'elles sont la base de celles qui doivent donner du Fruit dans la suite. Les Arbres nouvellement plantez, débutent par des branches; jusqu'à ce que leur tête soit sormée, & ensuite ils donnent du Fruit. Cela est dans l'ordre. A l'egard des Poiriers assuiettis

Mémoires de l'Acad. 1731. pag. 364.

#### 10 JOURNAL HELVETIQUE

sujettis à la Taille, c'est toute autre chose. Un Curieux veut avoir des Buissons, qui demeurent bas, & comme rampans: On les empêche, à coups de serpette, de s'élever, & on les contraint à demeurer écrasez. Ils font efort pour se tirer de cette contrainte, & ils s'échapent en bois, autant qu'ils le peuvent. On les reprime par une nouvelle Taille. ne seroit pas surprenant que par cette oposition, ils sussent détournez de leur destination primitive, & ne donnassent que du bois. Quand ils demeureroient stériles, le Maitre du Jardin sauroit a qui s'en prendre. Mais, comme je l'ai dit, l'Art de la Taille aiant été perfectionné, bien loin de détourner un Arbre de ses sonctions, le met en état de s'en aquiter encore mieux. Quand il est taillé selon les véritables Règles, non seulement il donne du Fruit, mais il le donne même plus beau. La raison en est claire. Le retranchement fait à l'Arbre est cause que la Seve n'aiant point à nourir des feuilles & des branche inutiles, est plus abondante, & peut être mieux conditionée. Le fauit en profite d'avantage, & devient plus gros. On peut donc donner ces deux ou trois raisons de la Taille des Arbres: 1. On a cherché par là à leur donner une belle figure, & à les rendre agréables à la vue; 2. A avoir plus sûrement du fruit, & à l'avoir plus beau; 3. On croit auffi

aussi que par là l'Arbre durera plus long tems. Ce retranchement de quantité de branches inutiles, qui ne feroient qu'épuiser l'Arbre, dost lui prolonger la vie.

Genève ce 15eme. Novembre 1737. **B**. B.

# 

LETTRE aux Journalistes sur les Pensées diverses inserées dans le Mercure de Septembre 1737. p. 93.

# MESSIEURS,

j'Ai été bien surpris de voir, dans vôtre Journal de Septembre, les Penses Diverses que j'avois eu l'honneur de vous envoier il y a déja plusieurs Mois. Je m'imaginois que vous les aviés condanées à être confondues parmi des tas d'Ouvrages de rebut, & j'avois pris là dessus mon parti en Philosophe Vous venés en quelque manière de leur donner la vie, mais comme si elles avoient passe un état de Nimphe, une vie un peu disérente de celle

# 12 JOURNAL HELVETIQUE

celle qu'elles devoient avoir. Je n'ai garde de me récrier sur vôtre procédé, au contraire, je veux que l'on sache que je puis dire avec raison.

Quem emendas, meus est, ô. N. N. Libellus. Sed cum bene emendas, incipir esse tuus. \*

Il faut pourtant avouer, Messieurs, que vous me mettés dans une dure nécessité. Figurés vous ce cruel combat de tendresse & de justice, qui se livra dans l'Ame du Législateur des Locriens, lors qu'il aprit que son Fils avoit été l'un des prémiers à violer la Loi contre l'Adultère. La tendresse le portoit à l'indulgence, & la Justice exigeoit le châtiment du Coupable. La situation déchirante où Zaleucus étoit alors, est un Tableau de celle où je suis à présent; je le dis par hiperbole. Je ne puis désavouer cette feuille de Pensees Diverses, & néanmoins vous me contraignés d'en critiquer plusieurs endroits. Je voudrois bien leur faire grace, pour l'amour des autres parties de l'Ouvrage, qui sont de moi; mais l'intérêt de la Vérité ne sauroit me permettre de garder le silence. Fâcheux état!

Ne croïés pas, Messieurs, que je veuille m'arêter à tous les endroits, que l'on a retouchés

Ceft la 39. Epigramme de Martial avec quelque chengement.

chés; ce détail me meneroit trop loin, & ennuiroit, à coup sûr, vos Lecteurs: Il me sufira de faire mes Remarques sur les Pensées auxquelles l'on a donné un sens bien diférent de celui du Manuscrit, & d'observer en pasfant, que les Articles 1. 4. 6. 9. 10. 11. 13. & 16. sont purement de moi, tant pour le kile que pour le sens, à l'exception de quelques uns, auxquels l'on a fait des changemens très arbitraires

Les Pensées 2. 5. 7. 12. & 15. m'apartiennent pour le sens, & non pas pour le tour de l'expression. Vous n'aves pas, Messieurs, trouvé à propos de les inserer telles que je vous les avois envoiées, je n'en ferai donc pas le paralelle; vôtre jugement me persuade que les changemens qu'on y a aportés étoient nécefaires. Chacun a son stile, & chacun peut se laisser prévenir.

Pour achever cette espèce d'Anatomie des Penses diverses, il ne me reste plus qu'à vous parler de la 3me. 8me. & 14me. se les trouve si changées que je ne puis m'empêcher de les déclarer suposées. Je produirai ici les Pensées auxquelles on les a substituées; & vos Lecteurs pourront juger des unes & des autres.

Dans la TROISIEME PENSEE, j'avois dit: Votre Raison ne trouve-t-elle rien dans le monde qui la passe? Ne niés donc pas tout ce qu'elle ne sauroit comprendre. Et l'on me fait dire:

N'y a-t-il pas des Verites si avérées que vous étes contraints de les croire, quoi qu'elles passent vôtre Raison? Pourquei donc n'en voules vous pas

eroire d'autres, quoi qu'elles la passent?

A vous parler franchemant, Messieurs, je ne connois point le but de cette Maxime, & je n'y trouve point la solidité que j'y cherche: Prétent-on que l'on doive croire des Vérités qui passent notre Raison, si elles ne sont pas avérées; ce seroit trop atribuer à l'autorité de quelques Particuliers, & ce seroit encore un sûr moien d'introduire des Opinions monstrueuses; c'est cependant là le sens de cette Phrase, Pourquoi &c. L'on me répondra peut être qu'on a entendu par ce mot d'autres, d'autres Verités autant averees; mais je repartirai que cette interrogation Pourquoi &c. deviendroit entiérement inutile, puisque ces Vérités autant avérées, l'on est contraint de les croire.

J'avois en vue dans la 3me. Pensée de mon Manuscrit, ces Gens qui ne croïent rien des Mistères de la Réligion, uniquement par ce que la Raison n'en peut pas pénétrer la grandeur ni l'excellence, & je m'étois exprimé

comme l'on a vû.

L'aveu que ces Gens là faisoient sur maquestion

question est sous entendu, & il est tout à fait naturel. En eset que de choses que nous savons exister & qui agissent, dont nous ne connoissons pas la nature, ni les ressorts qui le sont agir; tout cela passe la Raison. Puis donc que nous sommes convaincus qu'il y a des choses que nôtre Raison ne comprend pas, ne tirons jamais cette conséquence: Telle chose étant au dessus de ma Raison, il s'enssitut que telle chose n'est pas.

Dans la HUITIEME PENSEE, j'avois dit : Les Loix ont établi des peines contre ceux qui disent ouvertement du mal de nous : Si j'etois Législateur, j'en ferois aussi

sontre ceux qui en disent trop de bien.

Et l'on me fait dire :

Les Loix ont établi des peines contre ceux qui disent trop de mal de nous : Si j'étois Législateur j'en établirois aussi contre ceux qui en di-

sent trop de bien.

Le prémier Membre de cette Pensée est errone en quel sens qu'on le prène. Si vous l'entendés des Loix de DIEU, il saut retrancher le trop; mais c'est ce mot peut - être qui a fait plaisir à mon Corecteur, il saloit mettre trop de mal en oposition avec trop de bien: Pour moi je tiens pour Maxime qu'il ne saut jamais briller en dépit du Bon-Sens. L'entendez vous des Loix humaines? Permet-

tés moi de vous affûrer encore que vous êtes dans l'erreur. L'on peut dire à l'oreille, ou en compagnie d'Amis discrets infiniment de mal de quelqu'un, sans risquer néanmoins de subir quelque peine civile. Pour mettre d'acord cette pensée avec le Bon-Sens, je crois qu'il faut suprimer le Prémier trop & mettre en sa place ouvertement, & c'est de la sorte que je me suis exprimé dans le Manuscrit.

Dans la QUATORSIEME PENSEE, J'avois dit : Le Mariage est saint, & le Cé-libat ne l'est pas : Le prémier est dans les vuës de Dieu sur les Hommes, mais non pas Pautre.

Et l'on me fait dire:

Le Mariage est un état si saint, que plus de la moitie de la Chrétiente en fait un Sacrement : On ne peut déja pas en dire autant du Célibat. Mais, pour dire plus, le prémier est dans les vuës de Dieu sur les Hommes, Es non pas le Second.

Il y a là une manière de raisonner qui, à mon avis, n'est pas dans les règles d'une bonne Logique; car la Sainteté du Mariage ne dépend pas de la pratique ni de l'opinion de plus de la moitié de la Chrêtienté. Apellerons nous saintes les erreurs qui sont adoptées par plus de la moitié des Chrètiens 3

tiens? Il y a plus, un Argument que l'on peut retorquer ne prouve rien : Or une perfonne qui soutiendroit que le Célibat est un état saint, pourroit emploier le même Argument que l'on a emploie contre le Célibat; il n'auroit qu'à dire que c'est un état si saint que plus de la moitié de la Chretienté en sait une Vertu. Vitiosum est, dit quelque part CI-CERON, cum in eum ipsum qui dicit, quod in adversarium dicitur potest convenire. De la manière dont je m'exprimois, dans mon Manuscrit, il me semble que je rafinois moins, & que je prouvois mieux que mon Correcteur.

Quoique j'aie resserré mes raisonnemens au-

tant que j'ai pû, & que même j'aie omis, à dessein, plusieurs petites choses que j'aurois pû relever avec raison; je m'aperçois néanmoins que ma Lettre est d'une longueur à vous donner de l'ennui. Si vous jugés, Messieurs, qu'elle doive produire cet éset sur vos Lecteurs, je consens que vous l'envoiés tout droit chés l'Epicier; mais si vous en pensés plus favorablement, je me flate que vous lui donneres une place dans vôtre Mercure. Quelque Ami que vous soiés, & quelque cas que vous sas-sies de la Personne qui a métamorphosé mon Ouvrage, vous ne sauriés trouver mauvais que je revendique ce qui m'apartient, & que j'abandonne aux autres ce qui est à eux. C'est la règle d'une Justice exacte. Je suis &c. A Y.... I. G.P.I.U.D.

I. G.P. I. U.D. **EXAMEN** 

# عَلَّى عَلَى ع

# EXAMEN

# De la Lettre précédente.

In tenui labor, at tenuis non gloria, si quent Numina lava sinunt, auditque vocatus Apollo.

Le sujet du travail est petit; mais la gloire d'avoir réussi ne le seroit pas.

Et refellere sine iracundià, & refelli sine pertinacià parati sumus. CIC. Nous sommes prèts à critiquer les autres sans aigreur, &

à recevoir leur Critique fans entêtement.

Sur un Sujet qui est si petit que l'on est réduit à ne pouvoir s'apliquer le Passage de VIRGILE, que par les trois prémiers mots, on seroit à plaindre de ne pouvoir s'apliquer tout celui de CICERON.

#### SUR LA III. PENSEE.

1. L'Anonime reconnoit formellement dans fa Lettre ce qui étoit déja tout viss-ble dans le Manuscrit de sa Pensée; c'est que, dans le prémier Membre de celle ci, il supose que les Incrédules avoüent, qu'il se trouve des choses certaines qui passent leur Raison: Comment peut-il donc suposer dans le second,

sècond, que ces Gens là nient tout ce qui la

passe?

II. Conformément à sa Remarque, j'écrivis d'abord sur cet Article, qu'au lieu du simple mot d'autres, j'avois manisestement eu tort de ne pas mettre, d'autres autant avirées, ou quelque chose de sinonime. Mais par le Manuscrit des Pensées, je vis ensuite que j'avois mis:

Pourquoi donc n'en voulés vous pas croire d'autres, qui ne le sont pas moins, quoi qu'elles la

passent &

Les mots, qui ne le sont pas moins, ont été omis dans l'impression; ce que je ne vis que par hazard, & que l'exactitude ordinaire de l'Imprimeur ne me laissoit nullement soupçoner.

III. Sans que la Correction renfermât des supositions contradictoires l'une de l'autre, telles que les deux du Manuscrit, elle ne laisseroit pas d'être trés vicieuse, si elle suposoit que les Incrédules trouvent eux mêmes que ces autres Vérités sont autant avérées: Aussi ne fait elle rien de plus que de leur poser en fait qu'elles le sont, & que, par conséquent, ils les croiroient s'ils vouloient.

IV. Puis que l'Auteur de la Lettre trouve, que nous sommes contraints de donner nôtre créance à toutes les Vérités qui ne sont pas moins avérées que d'autres auxquelles nous.

B 2 fom

sommes contraints de la donner; il faudroit absolument, selon ce principe, qu'au lieu de ne trouver qu'inutile cette Question, Pourquoi donc n'en voulés pas croire d'autres qui ne le sont pas moins, il la trouvât incompatible avec celle dont elle ose s'acompagner, & sur laquelle même elle ose se fonder expressément par lè mot de donc.

V. Mais le principe est il vrai? N'est-il pas sûr, au contraire, que tel degré d'evidence, par lequel un Homme sera forcé de croire des Doctrines qui lui sont indiférentes, ne le forcera pas de croire celles qui lui sont odieuses? C'est ce qu'il est aisé d'apliquer aux Libertins, & que la Correction, telle qu'on l'avoit faite, leur apliquoit asses nettement.

# SUR LA VIII. PENSEE.

I. Quand nôtre Auteur croit, que, si la prémiére Période s'entend des Loix Divines, elle ne peut soufrir le mot de trop, il faut qu'il supose que les Loix, dites en général, s'étendent jusqu'à ces Loix Divines qui établissent des peines que la Justice de DIEU n'insligera que dans une vie à venir. Car, parmi ces autres Loix Divines, qui établissoient des peines que la Justice des Hommes instigeoit dès cette Vie, il n'y en avoit pas contre ceux qui disoient du mal d'autrui, mais contre

eontre ceux qui en disoient trop de mal. Il faut donc qu'il ignore, ou l'autorité que l'U-sage a sur les Langues, ou la décision que l'Usage a faite, que les Loix, dites en général, seroient restreintes à celles qui sont armées du pouvoir humain, ou même qu'il n'y auroit de Loix, proprement ainsi nommées, que celles qui sont armées de ce pouvoir, soit divines, soit humaines.

II. Afin de faire flèchir l'Auteur des Pensées sous l'autorité que je lui opose, il n'y aura qu'à lui faire prendre garde que, si les Loix, dites tout-court, s'étendoient aussi loin qu'il le croit, le mot d'euvertement seroit exposé à de plus rudes reprimandes que sa Let-tre n'en fait au mot de trop. Car, tandis que celui ci ne soustrairoit aux peines de l'autre Vie que la simple Médisance, celui là y sous-trairoit même la Calomnie, pourvû qu'elle se dit à l'oreille, on en compagnie d'Amis discrets.

III. On ne s'étonneroit point que l'Anonime eut trés mal prouvé que, si la prémière Période se raporte aux Loix humaines, elle exclut le mot de trop. Mais, qu'après s'être engagé à prouver cette exclusion, & s'y être engagé sous une peine, qui est mieux atachée par elle même à celui qui veut empêcher de trouver du bon sens où il y en a, qu'elle ne pourroit l'être par quelque Loi de Talion; qu'a-

#### 22 JOURNAL HELVETIQUE

qu'après cela, dis-je, il n'ait pas seulement fait mine de tenter cette preuve, c'est dequoi l'on s'étonera fort, & d'autant plus fort, que le Dilème présentoit alors celle de ses faces qui étoit, à peu près, la seu'e qui eut besoin de triompher du mot de trop: Car les Loix humaines étant infiniment plus nombreuses, & faisant infiniment plus parler d'elles que cet-te Classe de Loix Divines auxquelles, à la rigueur, on pouvoit aussi raporter cette Pen-sée, il étoit peut être arrivé que, de quelques mille Lecteurs qu'elle avoit eus, il n'y en avoit pas un qu'elle eut fait penser à ces dernières. Que dis-je? Le propre Auteur de la Pensée, quand il l'ecrivit, s'étoit il avisé d'aucun raport aux Loix Divines, soit à celles que je viens de dire, soit à celles qu'il veut leur associer? Ou, quand cela seroit, feroit ce sous ce raport qu'il l'avoit écrite; & auroit il osé mettre ses propres Loix en oposition avec d'autres Loix que celles des Hommes? Au reste, on ne doutera point, qu'en laissant si caduque la maitresse branche de son Alternative, il n'ait été plus capable d'une distraction sort étonante, que d'avoir suposé qu'en prouvant que la prémière Période vouloit le mot d'ouverteneut, il avoit prouvé par cela même qu'elle rejettoit celui de trop: Il faudroit qu'il eut suposé, qu'il étoit absurde de dire, Les Loix out établi des peines contre

contre ceux qui disent ouvertement trop de mal de nous.

IV. Pour enseigner au Public que, si la prémière Période s'entend des Loix humaines, elle ne peut se passer du mot d'ouvertement, nôtre Auteur avance une Objection, qui, du même coup, enseigne aux Tribunaux, que les Loix n'ont pas statué des peines contre ceux qui tuent, ou qui dérobent, mais con-tre ceux qui tuent, ou qui dérobent ouvertement. Il me semble donc que je puis bien rejeter sur autant d'interessés qu'il y a d'Hommes, le soin de dire ce que cette Objection vaut. Sur ce qu'ils diront tous là dessus, l'Anonime n'aura rien à repliquer, sinon que, par un Crime ouvertement commis, il entend celui contre lequel on peut avoir des preuves juridiques. Mais n'y a-t'il pas des cas où l'on ne peut avoir de telles preuves contre un Crime ainsi commis, & des cas où l'on peut en avoir contre un Crime commis secretement? Il faudra donc, ou que nôtre Auteur se déporte ici de toute Objection, ou que, pour remplacer l'ancienne, il ait le courage d'en faire une par laquelle je ne serois ataqué qu'autant que lui, mais que je n'aurois garde de repousser, quand elle n'ataqueroit que moi; ce seroit; Qu'on ne peut pas dire que les Loix ordonnent des peines contre le Crime, puis qu'elles n'en ordonnent que contre celui qui peut être prouvé juridiquement.

B 4 V. Le

# 24 JOURNAL HELVETIQUE

V. Ces élémens du Langage, qui sont communs à toutes les Langues, sont tout ce qu'il faut savoir pour sentir, qu'en quelque Langue qu'eut parlé le Manuscrit, le mot d'ouvertement, ainsi qu'il y est placé dans la prémiere Partie de la Pensée, ne pouvoit se faire entendre de là jusques dans la seconde; & que, par consequent, nôtre Auteur, s'il prouvoit que je fis mal de retrancher ce mot de la prémière, prouveroit que lui même avoit mal fait de ne pas le mettre dans la seconde.

VI. Tout ce que l'Anonime dit de son côté, pour montrer que l'Anthèse qu'on lui fournit étoit interdite par le bon sens, ne sauroit donc empècher qu'il n'y ait, d'un autre côté, le bon sens qui ne l'ait pas seulement permise, mais demandée; je parle de

celle du fonds.

It quant à celle du stile, le bon sens demandoit-il, que de peur que le fonds ne fut aidé par le stile, à fraper l'Esprit, & à se graver dans le souvenir, l'on déguisat celle la par suprimer celle ci?

Celle ci d'ailleurs ne devoit-elle pas d'au-tant moins être querellée de nôtre Auteur que, si elle s'émancipe d'ajouter un mot à celle que lui même avoit déja faite de, ceux qui disent du mal de nous, & de, coux qui en disent du bien, lui même, en plaçant ce mot dans ces dernières paroles, avoit suggeré de

lui donner la place qu'il méritoit également dans les prémières? Aussi est il très possible que, tout mieux consideré, la générosité de l'Anonime s'unisse à l'impartialité des Lecteurs pour reprocher lui même à son bon sens une de ces éclipses de quelqu'une desquelles il n'y eut jamais de bon sens qui ne sur coupable, tantôt par les bornes de l'Esprit, tantôt, & peut être plus souvent, par les vices du Cœur.

#### SUR LA XIV. PENSEE.

I Ici ma Critique avoit commencé par écrire, qu'après avoir vû la Lettre, il ne me restoit qu'à passer condamnation sur le changement sait au prémier Point de cette Pensée. Mais bientôt après, sans le secours d'une autre vanité que de celle qui trouve si bien son propre compte à se consesser vaincue, qu'elle sait se passer de vaincre, je ne laissai pas de voir que l'on n'etoit point en droit de trouver dans les paroles substituées, le Raissonement qu'y trouve l'Anonime, & qu'assurément je n'eus jamais intention d'y mettre. J'y voulois seulement dire, pour donner en passant quelque nouvelle force à la Pensée; Que le Mariage est asses saint pour se faire regarder par la plus grosse partie des Chrêtiens comme un Sacrement, ou, que la sainteté du Mariago.

Mariage va jusqu'à le faire regarder comme un Sacrement, par la plus grosse partie des Chrètiens. Ce sont là deux manières de parler qui n'emportent que de simples Jugemens, quoi que dans l'une & dans l'autre, aussi bien que dans celle que j'emploïai, l'on ait souvent dessein d'insinuer, ou même d'exprimer des Raisonemens. Or, que cette dernière n'emporte rien de plus que les deux autres, c'est peut être dequoi nôtre Auteur ne sera pas long-tems sans rencontrer des exemples, je ne dis pas seulement dans ce qu'il entendra dire, ou qu'il lira, mais dans ce qu'il dira lui même, ou qu'il écrira.

II. Il a done usé de Rétorsion contre ce qui n'etoit pas un Raisonnement, &, dès là, contre ce qui n'étoit pas susceptible de Ré-

torsion.

III. Un autre défaut qu'il y a dans la sienne, c'est que, pour le moins, il y dit ce qu'il ne veut pas dire : car ce n'est pas du Célibat que les Chrètiens dont il s'agit sont une Vertu, mais d'une Continence gardée dans un Célibat, dans lequel ils savent bien qu'elle ne l'est guères.

IV. Si la Pensée manuscrite vouloit donner ses deux Membres comme deux traits détaché, elle devoit commencer le second par, De plus, ou par quoi que ce soit de pareil, de peur qu'on ne crût, ce que l'usage du stile permet de croire, qu'elle vouloit donner le second comme preuve du premier: Car, si en eset elle vouloit donner celui là comme preuve de celui ci; on avouera bien, d'un côté, que, de ce qu'une chose n'est pas conforme aux desseins de Dieu sur le Genrehumain, il s'ensuit qu'elle n'est pas sainte; mais on niera, de l'autre, qu'il s'ensuive qu'elle soit sainte, de ce qu'elle y est conforme; puis que manger, boire, veiller & dormir servient aussi des choses saintes. Et comme l'Auteur de l'Apologie, en soutenant qu'il avoit mieux prouve que son Correcteur, soutient donc que le second Morceau de la Pensée prouvoit le prémier, il s'ensuit que l'Apologie fait encore moins bien que la Pensée: Celle ci n'étoit qu'équivoque entre les deux biais dont elle pouvoit être prise; mais celle là soutient une mauvaise preuve.

V. L'Auteur de la Lettre me dira peut être, qu'il vaut mieux manquer de faire une transition, quelque indispensable qu'elle soit, que d'en faire une qui, non seulement promette ce qu'elle ne tient pas, mais fasse même l'oposé de ce qu'elle promet; & que telle est celle du Texte imprimé, sinon quant au Célibat, du moins quant au Mariage; puis que, dire qu'il est conforme aux vues de la l'rovidence, c'est, non seulement ne pas dire plus, mais dire moins que de dire qu'il est faint.

faint.' A cela je n'aurois rien à répondre, si l'Article que je me mêlois de retoucher n'eut roulé que sur le Mariage, consideré en lui même, au lieu que ce n'étoit au contraire que fur la diférence du Mariage au Célibat. Or, comme une chose qui n'est pas sainte peut être consorme aux vues de la Providence, ils diférent beaucoup moins, en ce que l'un est saint, & l'autre non, qu'en ce que l'un leur est conforme, & que l'autre leur est contraire.

VI. Une Réflexion assés facile à faire, cest celle que je viens de suposer, qu'au fond tout ce qui ne s'acorde pas avec les vues de DIEU les combat : Cependant, pour mettre plus de force dans la Pensée imprimée, & sur tout pour n'y pas suposer que tous les Lecteurs seroient une Réflexion que plusieurs d'entr'eux ne feront pas, j'eusse mieux fait de m'y exprimer ainsi: Mais, pour dire plus, le prémier s'acorde avec les vues de Dieu sur l'Homme, Es le second les combat.

VII. Après cela pourtant, le principal restoit encore à faire. Car, pour donner du jour & du poids à la seconde Raison contre le Célibat, & indépendamment même d'aucune envie de la mettre en sûreté contre la Critique, il étoit éssentiel d'ajouter au Changement que je viens de dire, soit ce que je vais dire encore, soit l'equivalent : Il est vrai qu'a-

près

près tout, celui ci ne peut être mauvais, ni par consequent les combatre, que lors qu'il a de mauvais motifs; Avarice, par exemple, Ambition, Luxe, Fainéantise ou Débauche: Mais il est rare qu'il en ait de bons, ou même qu'il en ait de moins mauvais.

#### SUR LES AUTRES PENSEES.

Les libertés que je me donai, the le reste du Manuscrit, surent un Retranchemeut de dix Pensées sur vingt six, & divers Changemens dans les restantes. L'Apologie ne dit rien de celui là. Et quant à ceux ci, je suis si éloigné de me mettre à les discuter auprès du Public, que depuis, qu'elle nous est parvenue, je n'ai point été curieux de les discuter dereches avec moi mème. De sorte qu'il m'est sacile d'être au moins assés modeste, pour n'être pas persuadé qu'elle leur sasse injustice à tous, de ne recevoir les uns que comme arbitraires, ni les autres que par modestie.

A Neuchâtel.



# 

# AUX JOURNALISTES.

# A l'ocasion de la Philosophie de Mrs. LEIBNITZ & WOLFF.

Le vousenvoie, Messieurs, une Lettre qu'un de mes intimes Amis m'a écrite, à l'ocasion de mes Reslexions sur les Remarques de Mr. le Prof. B. Elle m'a paru solide, curieuse, & trés digne de voir le jour. Je vous prie, de regarder ce que je dis, comme un tèmoignage dû à la Vérité, & non point comme une espèce d'équivalent aux louanges que mon Ami, prévenu par son Amitié, a bien voulu

me prodiguer.

La Réponse qu'il fait à la première Dificulté que j'avois proposée contre l'Harmonie préétablie, m'a paru satisfaisante. J'avoue que je l'avois déja prévue; & cela m'auroit engagé à suprimer mon Objection, si je n'avoi été bien aise de voir comment ceux qui sont mieux instruits que je ne puis l'être des sentimens de Mr. VOLFF, répondent à ces sortes de Dificultés. Je me défiois de moi-mème; & j'ai été charmé de voir mes doutes mieux éclaircis. Si vos Lecteurs ne se plaignent point de ce qu'on charge vôtre Journal de Matiéres si abstraites, je pourrois bien encore me servir de la même voie, pour achever d'éclaircir quelques Doutes qui me restent encore sur cet ingénieux Sistème. Il ne sera, peutêtre, pas inutile de rendre ces Discutions publiques; ceux qui ont les mêmes scrupules que moi, pourront profiter des Réponses qu'on sera à mes Discultés.

Mais j'atendrai à les proposer que j'aie vû si ce que promet au Public un Savant de nôtre Ville, ne les éclaircira pas entiérement. J'ai l'honneur d'être avec la considération &

l'estime qui vous est dué &c.

St. A. le 28. Novemb. 1737. E. D. V.

# Monsieur,

J'Ai relû avec plaisir dans le Mercure de Septembre vôtre Réponse aux Remarques de Mr. le Pros. B. que vous aviés eu la bonté de me communiquer à Neûchatel. Elle me paroit toûjours également solide, & conforme aux sentimens de Mr. Wolff. Il n'y a que l'Article des perceptions de l'Ame, qui, comme j'eûs l'honneur de vous le dire alors, ne me paroit pas assés clairement expliqué, suivant les Principes de la Philosophie de Mrs. Leibnitz & Wolff, & qui je crois vous

aura fait concevoir la frapante Objection que vous formés vous même contre le Sistème de

l'Harmonie pré-établie.

Dans le sejour que j'ai fait en Hesse, j'ai eu diverses liaisons avec quelques Savans, qui avoient fait, sous la direction du célébre Professeur de Marpourg, de grands progrès dans sa Philosophie; ce qui me fournit l'ocasion de voir quelques uns de ses Ouvrages Philosophiques, & d'aprendre quelques particularités des persécutions que Mr LANGE a trouvé bon de susciter à ce grand Homme. Mais apliqué à une Etude bien diférente de celle de ce Philosophe, je n'ai pû donner à ses Ouvrages toute l'atention qu'ils exigent. que j'y ai cependant remarqué, c'est qu'ils sont écrits avec la même Méthode Géomés trique qui règne dans ses Oeuvres Mathématrique qui regne dans les Oeuvres Mathema-tiques: Il y observe scrupuleusement toute la rigueur que demande une vraie Démons-tration; il n'avance jamais une proposition en preuve, sans citer l'Article où elle se trou-ve démontrée; ainsi il paroit surprenant que ceux qui révoquent en doute des propositions tirées de ce Sistème, ne prennent pas la pei-ne de le lire dans sa suite naturelle, d'éxaminer la Démonstration de ces propositions. & d'en faire voir le paralogisme. Tous ceux qui ont lû cette Philosophie, \* conviendront

Je parle principalement de l'Ouvrage Latin, dont la Logique, l'Ontologie, la Psychologie Empirique & raisonnée, la Cosmologie, & la Théologie Naturelle sont acquellemet au jour.

avec moi que jamais Sistème n'a été plus sa. cile à réfuter, que le seroit celui de Mr. Wolff, s'il y avoit des erreurs: On y trouveroit la même facilité, qu'il y auroit à découvrir le Paralogisme d'une Proposition sausse en Géométrie. C'est aussi la seule Réponse que Mr. Wolff fait à ceux qui se plaisent à dé-crier sa Philosophie. Il les prie de la lire, d'aporter à cette lecture l'atention necessaire, de prendre châque terme dans le sens de la définition qu'il en donne, de substituer cette définition aux termes mêmes dans chaque Proposition, d'en examiner ensuite la Démonstration avec toute la rigueur possible. & de lui en découvrir la fausseté, & le sophisme qu'ils prétendent y trouver. dant ses Adversaires n'ont pas jugé à propos de suivre cette Méthode. Mr. Lange, en particulier, a mieux aimé le charger d'odieuses conséquences, que de lire avec atention le Sistème qu'il ataquoit. Aussi s'est il aveuglé seul, & les quatre célèbres Théologiens \* que S. M. le Roi de Prusse avoit nommé pour examiner, sous la Présidence de l'Illustre Monsieur de Coccess les cinq prétendues Erreurs que le Professeur de Hall imputoit à Mr. Wolff, ont déclaré, que non seulement la Philosophie de Mr. Wolff ne contenoit rien

<sup>\*</sup> Mrs. Jablonski, Reinbeck, Moltenius, & un qua-

fait entrer, comme preuve, dans aucune partie de sa Philosophie, & qu'on pourroit entiérement ôter de son Sistème, sans qu'aucune Proposition dogmatique en dût être retranchée. Combien de Propositions cependant passent pour démontrées, dans les Facultés supérieures, qui n'ont pas le degré de probabilité auquel Mr. Wolff a porté l'Hipothèse de

l'Harmonie pré-établie.

Mr. Wolff est si éloigne de chercher à en imposer à ses Disciples, qu'il s'atache a ne proposer ses découvertes, que précisément dans le même Ordre, dans la même suite, dans la même conexion qu'elles ont du avoir en se présentant à l'Esprit de celui qui les a

dés

découvertes. Il ne se sonde que sur des Expériences indubitables, sur des Définitions de nom, sur des Axiomes réellement tels, & sur des Propositions antécédemment démontrées, Sur la Matière de l'Ame, il examine d'abord tout ce que l'expérience lui en aprend. Cèt examen le conduit à la définition nominale de l'Ame. Il trouve, que c'est une substance qui a la force de se réprésenter l'Univers selon la situation d'un Corps Organisé dans cet Univers. Cette définition est une source séconde dont il dérive toutes les Actions de l'Ame. Il fait voir comment à l'ocasion de ses perceptions, il se forme une liaison fortuite d'idées dans l'imagination, dont chacune nait & se presente à l'Esprit par le moien de la précedente. & dont la prémiére est réveillée ou excitée par la notion qui réprésente la perception même. De là il montre comment l'Ame atentive, en restéchissant sur ces idées, forme un jugement en joignant ces idées diférentes, & à l'aide d'un ou de plusieurs Sillogismes tire des conclusions, & sorme des raisonemens si promts, que souvent la conclusion semble s'ètre présentée seule à l'Esprit, sans qu'il ait fait atention aux prémisces: Par là il explique ensuite comment nôtre Ame, qui ne paroissoit d'abord apercevoir que des objets actuels, & singuliers, peut par le moien du raisonement, abstraire de simples possibilités, se représentes

à l'ocasion d'un Individu, toutes ses diférentes espèces, remonter de ces espèces, à leurs genres, & ainsi être susceptible de Science, & connoitre des Universalités.

Qu'y a-t'il de plus simple & de mieux lié que ce Sistème? Nôtre Philosophe rend rai-'son de toutes les successions des perceptions dans l'Ame, par le moien de ces trois Actes, qui découlent l'un de l'autre; l'Harmonie des Perceptions, avec les changemens qui arrivent dans les Organes des sens; le Lien fortuit des idées, dans l'Imagination, & le Sillogisme. l'ar là il est en état d'expliquer pourquoi l' \me, à tel moment, a précisément une telle pensée, plûtôt qu'une autre. Fautil rendre raison des volitions de l'Ame? Il n'y a qu'a joindre, à ces trois principes, la représentation du bien & du mal. Faut-il démontrer la cause & la source de toutes les passions? Joignez y le sentiment de la perfection & de l'imperfection, & à l'aide de ces cinq principes, il n'est aucune action de l'Ame, aucun mouvement, dont nôtre Philosophe ne puisse démontrer la raison nécéssaire.

Remarquez, s'il vous plait, qu'il n'est point encore question ici de l'Harmonie préétablie: Cette définition de l'Ame, ces principes, ces expériences, s'acordent avec tous les Sistèmes. Il est toûjours également certain, que toutes les perceptions de l'Ame répondents

exacte-

exactement aux changemens des Organes sensitifs de nôtre Corps, que de ces perceptions dépendent toutes les autres idées ou notions, & que ces notions sont le commencement de tous nos raisonemens; soit qu'on dise que ces perceptions sont portées dans l'Ame, par une Influence Phisique des Organes, soit qu'on soutienne que DIZU les excite dans l'Ame à chaque instant, à l'ocasion des changemens qui se sont dans les Organes; soit que, comme le veut l'Harmonie préétablie, on dise que l'Ame est douée dès sa création de la faculté de se réprésenter l'Univers. Quel Sistème qu'on choisisse, Mr. Wolff, a pû conclure de l'expérience, que la faculté de penser de l'Ame est limitée par le Corps, & que toutes les pensées de l'Ame tirent enfin leur source de ces perceptions, qui répondent aux changemens des Organes de nos sens. Or ces changemens sont causés par les Corps, qui touchent le nôtre, ou immédiatement, ou par le moien de quelques autres Corps; ainsi l'Ame sera toûjours une substance qui aura la fa-culté de se réprésenter l'Univers, d'une manière qui corresponde à la situation d'un Corps organise dans cet Univers.

La notion de l'Univers & de l'Entendement Divin, avoit conduit Mr. Wolff, à la définition qu'il donne de DIEU; que c'est une substance qui se représente à la fois, Est d'une

manière distincte tous les Mondes possibles. Je n'entre point dans le détail des conclusions que cette définition lui fournit, il en dérive, par une suite incontestable, tous les Atributs Divins, & prouve enfin ce que DESCARTES, & bien des Théologiens s'étoient contenté d'admettre comme une définition, savoir que Dieu est un Etre souverainement parsait. Je me contente de vous faire remarquer la netteté & la liaison de son Sistème. Comparant la définition de DIEU avec celle de l'Ame . & faisant les abstractions nécessaires, pour parvenir à la notion du genre, il en tire enfin la définition de l'Esprit en général, savoir que c'est une substance qui se représente l'Univers. Les diférentes manières de se représenter l'Univers, qui peuvent varier à l'infini, sont autant de determinations qui constituent autant d'espéces d'Esprits, & qui en établissent la diverse nature; Ainfi, par exemple, l'Harmonie des perceptions de nôtre Ame, est la source de ses imperfections, ou plûtôt des limitations de ses perfections. Vous voiez, par ce petit detail, que Mr. Wolff ne propose pas seulement ses pensées, dans le même ordre qu'il les a eues; mais qu'il explique encore, aveç toute la netteté possible, les moiens dont il s'est servi pour les saire naitre; ce qui seul me paroit plus utile, que tout ce que ses Ad-versaires ont produit de mieux pensé.

Çę

Ce que je viens de dire m'engage à faire une Reflexion sur ce que Mr. le Prof. B. dit où il semble insinuer, que Mr. Wolff suit aveuglément tous les principes de Mr. Leib. nitz. Il ne les suit qu'autant qu'il les démontre, ou qu'il les trouve démontrés; de la même maniere qu'on pourroit dire que Mr. le Marquis DE L'HOPITAL adopte dans son Traite des sections coniques, tous les principes d'A-POLLONIUS, par ce qu'il les démontre, & qu'il en fait voir la certitude. On sait que Mr.. Leibnitz, n'a jamais mis au jour le Sistème de sa Philosophie, qu'il avoit cependant, sans doute, bien lié dans son Esprit. Il avoit ses raisons pour parler d'une façon énigmatique; il ne poussoit point ses démonstrations; il en cachoit l'ordre & la liaison; il aimoit à les enveloper; quelque fois même il les omettoit. Mr. Wolff a donc toûjours l'avantage d'avoir mis au net, & exposé avec ordre les pensées qu'il a adopté de ce grand Homme; il a de plus l'avantage d'en avoir trouvé la démonstration: Avantage qui ne le cede guère à celui de l'invention, qui est aussi dû à Mr. Wolff, par plus d'un endroit. Il a même souvent rencontré les pensées de Mr. Leibpitz, par une route toute diférente de cella qu'avoit tenû ce Genie supérieur. Il y a plus encore, Mr. Wolff n'adopte point tous les

<sup>\*</sup> Mercure d'Août p. 75.

tes d'une Hipothèse & son usage. Il sait voir. 1. Qu'elle ne doit rien suposer que de possi-ble; 2. Qu'elle doit expliquer toutes les obfervations pour lesquelles on l'a imaginée; 3. Qu'elle ne doit être contraire à aucune proposition démontrée; 4. Qu'elle ne doit être emploiée que comme un moien qui conduit à la découverte de la Vérité; s. Et enfin, Qu'elle ne doit point entrer comme un principe dans la démonstration d'une Proposition dogmatique. Or Descartes a déja reconnu que l'Hipothèse de l'Influence Phisique répugnoit à la nature du mouvement, dont la quantité ne seroit plus toûjours la même, selon cette Hipothèse; ce qui lui fit imaginer celle des Causes ocasionelles, que Mr. Wolff avoit lui même adopté, tant qu'il a crû que les essences des choses étoient arbitraires; ce qui est le fondement de l'Hipothèse de Descartes. Il faloit alors de toute nécessité recourir ad nutum Divinum, des qu'il ne se trouvoit plus de raison nécessaire dans les essences des Causes secondes, & on peut le faire dans ce Sistème sans absurdité, puisqu'on v fait dépendre les essences de cet Arbitre Divin. Mais aiant reconnû, comme Mr. Leibnitz l'a démontré, que l'Hipothèse des Causes ocasince fionelles ne blessoit pas moins les Loix du mouvement, que celle d'Aristote; puisque suivant cette Hipothèse la direction du mouvement

ľ

ment ne suivroit pas toûjours les mêmes règles, ce qui est cependant nécessaire, il vit que ce Sistème n'étoit pas plus possible que celui d'Aristote; à moins que de suposer un double m racle à chaque moment, & dans chaque Homme. Outre cela il remarqua que toutes les Vérités pouvoient se démontrer indépendamment de l'Arbitre Divin: Donc aucune n'est fondée sur cet Arbitre, donc les essences des choses sont nécessaires & éternelles, donc elles doivent être dérivées de l'Entendement Divin, dans lequel elles existent antécédemment à tout Décret; donc dans les questions, qui concernent l'essence des choses, il ne faut point recourir à l'Arbitre Di-. vin, & ne rien admettre qui n'ait son sufifant pourquoi, au lieu que quand il s'agit de l'existence des choses, il saut toûjours y recourir.

C'est donc là, comme vous l'avéz très bien fait voir dans vôtre Réponse, l'avantage de l'Harmonie préétablie, & de l'Harmonie univer-felle: Cette Hipothèse s'acorde avec toutes les Vérités connues; avec toutes les notions certaines; elle en conserve la liaison; elle enlève toutes les irrégularités qu'il faudroit admètre dans la Philosophie, en suivant les autres Hipothèses; en un mot, l'Harmonie préétablie, est possible: Donc elle est l'objet du choix de Dieu. Elle prouve le plus haut dégré de sa-gesse

gesse dans l'Auteur de l'Homme: Donc elle a dû être présérée à tous les autres Sistèmes egalement possibles, s'il en est de tels.

Vous voiez, Monsieur, qu'en joignant, comme je viens de le faire, la notion de l'Ame, telle que Mr. VVolff l'explique, avec son Hipothèse de l'Harmonie préétablie, on donne une Réponse satisfaisante, autant qu'il me paroit, à la prémière Objection que vous faites contre cette Hipothèse; Objection ingenieuse sans doute, & à la quelle je ne vois pas quon pût répondre, si l'on sépare ces deux choses. Dieu sait quelle est la situation du Corps à la prémiere action de l'Ame, situation même qui dépend de l'Harmonie Universelle; Il sait donc quelle perception aura l'Ame dans ce moment; Il sait quelle liaison d'idées, quels raisonemens, quelles volontes, quelles passions, y naitront successivement, à l'ocasion de cette perception. L'Harmonie, qu'il a prééta, blie, fait que le Corps suit ces Volontes de l'Ame, au même instant. De la naissent de nouvelles perceptions également prévues...... Je ferois tort à vôtre pénétration de pousser plus loin cette explication, je l'abandonne à vôtre examen, & j'avoue que je ne sai pas si elle auroit l'aprobation de Mr. VVolff. Mais je me rapelle une instance que vous m'avez faite, à l'ocasion de cette Réponse. Vous dites que l'Ame, par sa faculté de se représenter

ter l'Univers, selon la situation d'un Corps organisé dans cet Univers, peut bien se réprésenter les caractères du Livre qui est entre ses mains; mais que les idées, que l'Auteur a voulu signifier par ces caractères, n'aiant aucun raport à un Corps organisé, elle ne pouvoit les connoitre par la même voie; & qu'ainsi il faloit qu'elle les tirât de son fonds &c.

Après y avoir penfé, il me paroit que je puis bien vous acorder qu'en lisant un Livre, l'Ame no s'en réprésente que le papier & les caractères; sans celà il faudroit dire que j'entens aussi bien un Rabin qu'un Auteur François. Mais l'imagination, à l'ocasion de ces caractères, rapelle à l'Ame les termes ou les sons, dont ces caractères sont les signes arbitraires ou artificiels; Car quand nous aprenons à lire, on forme le son que ces caractères doivent désigner, l'Ame se réprésente ce son & ces Caractères en même-tems; de sorte qu'elle comprend que ces caractères désignent ce son, & que ce son exprime ces caractères.

Maintenant, pour savoir comment l'Ame sait quelle signification elle doit atribuer à ce son, ou à ces caractères, il saudroit examiner avec soin de quelle manière les Ensans aprennent leur Langue, ou comment deux Hommes de disérentes Nations peuvent s'ex-

plk-

pliquer, sans entendre le langage l'un de l'autre. Il faut bien du tems avant qu'ils y réussissent. Ils emploient des signes naturels, qui, sans aucune explication verbale, fatlent naitre dans l'Ame de celui à qui on se communique, la notion, ou les pensées qu'on veut qu'il aît. A mesure qu'on emploie ce signe, on prononce le terme qui répond à ce signe; celui qui entend ce son, qui voit en même tems ce signe, & qui sent déja en lui-même l'idée & la nécessité d'un langage, ou d'un assemblage sufisant de signes artificiels, pour exprinter & faire naitre dans une autre Personne les pensées qu'il veut qu'elle aît, comprend facilement que ce son est le signe artificiel de cet être, qu'on lui réprésente en même-tems par un signe naturel.

Cela est asses facile, quand il ne s'agit que des Etres Corporels, & de plusieurs actions qui influent directement ou indirectement sur les sens: On montre l'Objet, on en exprime en même-tems le nom; l'Enfant retient l'un & l'autre. Montrez-lui ensuite l'Objet, il en prononcera le nom; dites lui le nom sans lui montrer l'Objet, l'Imagination, par une Loi constante, lui représentera l'Objet qu'il a vû autre-sois, dans le tems qu'il entendoit ce son. Mais peut-être que cette Méthode ne sustit pas pour saire connoitre à l'Ame, le sens de châque met, ou l'énergie de chaque phrase. Il

#### 46 Journal Helvetique

y a d'autres moïens encore. Dès qu'on connoit plusieurs mots d'une Langue, il n'est plus si dificile de savoir les autres. Les Enfans, dès qu'ils ont l'idée d'une Langue, s'ils ignorent le terme dont ils ont besoin, en sorgent sans façon un autre à leur mode, & le répètent si souvent & en tant de diférentes manières, qu'aidés par les circonstances, nous dévinons ce qu'ils veulent dire, & nous leur aprenons alors le terme qu'ils ignoroient : De même, quand ils entendent un son dont ils ignorent la signification, ils retiennent ce son, & les autres termes connus qui l'acompagnent, & après avoir entendu prononcer ce son à diférentes Personnes, & dans diférents Discours, l'imagination leur rapelle toutes ces diférentes phrases, & par là ils viennent à bout d'avoir une notion de ce terme, tantôt obscure, tantôt claire, quoique confuse, souvent distincte, & des sois même si exacte, qu'ils pourroient, par cette comparaison de phrases, sormer la définition de ce terme. La Matière est curiense & mériteroit qu'on y pensat. Je crois qu'il y a un bon Traité de Loquela, qui parlera sans doute à fond de ce sujet. Mr. LE CLERC pourroit bien en avoir touché quelque chose dans son Ars Critica; mais je n'ai pas ces Livres. S'il falloit expliquer comment les Langues ont commence, sans avoir recours à la Révélation, je crois qu'il faudroit

commencer par l'Art d'écrire, & cela en Hierogliphes, ou bien adopter la méthode que je viens de marquer; ou peut être aussi en inventer une meilleure, que je ne découvre

pas encorè.

Je passe à la 2me. Objection, que je reconois trop solide pour y répondre directement. Je trop solide pour y repondre directement. Je tombe d'acord avec vous, que l'Harmonie préétablie ne détruit point, non pas à la verité le Pirrhonisme, mais l'Idéalisme, & qu'elle laisse entiérement indécis, si les Corps existent réellement, ou si ce ne sont que des Illusions, & des Phénomènes. S'il y a une Réponse directe à saire à cette ingénieuse Objection, c'est celle que vous oposez à l'Objection de Mr. le Prof. B. p. 66. de ses Remandres en recourant à l'Harmonie Univermarques, en recourant à l'Harmonie Univerfelle. Mais je crois pouvoir résoudre cette dificulté d'une manière conforme aux pensées
de Mr. VVolff, sans entrer dans cette discution. Je le répète, je laisse à vôtre Objection
toute la force que vous lui donnez, je ne demande en échange qu'un aveu de vôtre part;
convenez avec moi que si l'Harmonie préetablie
ne décide pas sur la réalité des Corps, elle
ne decide pas sur leur non-existence non plus;
en un mot qu'elle ne supose point l'impossibilité de l'existence réelle des Corps; je ne
veux rien de plus. Mr. VVolff, pour mettre sa
Philosophie à couvert de toutes les objections
qu'on marques, en recourant à l'Harmonie Univerάὐ'ο#

### 48 Journal Helvetique

qu'on pourroit lui faire, a choisi exprès des principes également reçûs par toutes les Sectes, comme il le fait remarquer lui même dans ses Ouvrages. Il n'a méprisé ni Athées, ni Sceptiques, ni Idealisses. Il fonde sa s'hilosophie sur ces principes universellement adoptés; il donne des définitions qui s'acordent à tous les diferens Sistemes. Définit-il le tems? C'est 1 Ordre des successifs: Il laisse à l'Idéaliste le droit d'y substituer l'Ordre des perceptions successives; Il permet au Matérialisse d'y surroger 1 Ordre des changemens successifs dans l'Univers: Sa définition n'en est pas moins éxacte, ni les conséquences qu'il en déduit moins justes. Definit il la Vérité? C'est l'ordre des Phenomenes, sans s'embarrasser si ces Phénomène sont réels, ou s'ils ne le sont pas; il lui sufit que l'Idéaliste les admette. Définit-il DIEU, Une substance qui se réprésente à la fois tous les Mondes possibles? Il laisse aux Idéalistes la liberté de sous entendre des Mondes qui n'ont qu'une existence idéale dans l'Ame. Conclut il de l'existence de l'Univers à l'existence de Dieu ? Il acorde encore la même liberté aux Ídéalistes, sans afoiblir par là, la force de sa preuve. En un mot dans tout son Traite de l'Ame & de Dieu, il lui sufit de suposer que nôtre Corps est un Phénomène; ce qu'aucun des Sceptiques ni des Idéalistes ne niera. Il n'en prouve la réalité que lors qu'il les a conduit de

de principes en principes, jusqu'au point de fonder sa Démonstration sur des Propositions qu'ils lui ont eux mêmes acordés. Après ceci vous jugez bien, que quand il le pourroit, ce ne seroit pas par une Hipothèse qu'il prouveroit une Proposition dogma ique, telle qu'est celle de la réelle existence des Corps.

Je finirois ici ma Lettre, dont la longueur vous aura peut être déja ennuié, si je pouvois m'empêcher de faire encore deux Remarques sur les Pensées de Mr. le Pros. B. Voici la prémière. Il paroit qu'au sujet de la 4 ne. Erreur capitale p. 72. de ses Kemarques, il entre fort dans les sentimens du Professeur de Hall, cependant il n'y a rien de plus déraisonable que l'imputation qu'il lui plait de faire à Mr. VVolff. Le Professeur de Marpourg avoit dit, en parlant des preuves qu'on emploie ordinairement pour prouver la Divinité, qu'il y avoit remarque diférens défauts, dont il fit l'enumération: Au nombre de ces preuves défectueuses, il mit celles où on admet, sans démonstration, des propositions qui peuvent être révoquées en doute, & dont la preuve seroit plus dificile, que celle de l'existence de Dieu même. Pour donner un exemple de cette sorte de preuves désectueuses, il cite ceux qui suposent que le Genre humain ou même le Monde a eu un comencement. Il dit que l'une & l'autre de ces propositions ne peuvent point être admises sans preuves

#### 50 Journal Helvetique

preuves, qu'elles ne seront cependant démontrées que dificilement, & qu'elles n'ont même jamais été démontrées publiquement par la Raison. Que voit on là de si grave & qui mérite qu'on crie à l'Hérétique? Fera-t'on un crime à Mr. VVolff de ce qu'il n'a pû trouver cette Démonstration, & de ce qu'elle lui paroit dificile? Il a plus d'une fois prié Mr. Lange de la lui communiquer. Pourquoi se récrier sur ce dificulter & resuser cependant de franchir cette dificulté? Que Mr. Lange produise sa Démonstration en public & Mr. VVolff reconnoitra, que ce qui lui paroit dificile ne l'est pes au Professeur de Hall. Mais je crains fort qu'il n'y parvienne pas par l'afpect des Montagnes & des Vallées, ni par la nouveauté des Arts, encore moins par celle des Sciences; car suposé, ce que je crois assés dificile, qu'on en pût démontrer que l'état présent de la Terre a eû un comencement, je ne vois pas comment on en pourroit légitimement conclure qu'elle a comencé en tout sens, & par raport à tous les états précédens possibles qu'elle a pû avoir. Il est plus dificile encore de comprendre par quelle induction on voudroit tirer de cette Démonstration, à l'egard de nôtre seule Terre, une conséquence pour tout le reste du Monde où else fait une si petite figure. Mr. le Prof. B. promet encore une forte preuve qui rend sensible le comencement du Monde, mais je n'ai pù la decouvrir.

Ma 2eme Remarque roule sur la 5eme. Erreur prétenduë. On y acuse Mr. VVolff de ne vouloir pas reconnoitre pour solides des preuves de l'Existence de DIEU, qu'il trouve foibles & peu concluantes. Mais encore un coup, pourquoi crier à l'Athée, comme a fait jusqu'ici Mr. Lange? Que ne prend-il la peine de résoudre les dificultés qui empêchent Mr. VVolff d'admettre ces preuves? Je ne conçois pas, n'en déplaise à Mr. B., comment le procèdé de Mr. VVolff peut fortifier l'Atheisme, mais je conçois bien que le pro-cèdé oposé pourroit produire cèt éset. Si les Objections de Mr. VVolff contre ces preuves sont solides; pourquoi n'oseroit-il les rejetter? L'Atheisme en deviendra t'il plus fort, de ce qu'on ne lui oposera plus des preuves foibles & insufisantes? Si au contraire les Objections de Mr. VVolff ne détruisent pas la validité de ces preuves, qu'y a t'il de plus facile que d'y répondre, de le convaincre, & de le réfuter ? L'Athée n'en deviendra pas plus fort, il n'y aura qu'à tourner contre lui les mêmes Armes dont on aura combatu Mr. VVolff. Mais, d'un autre côté, emploier des preuves peu concluantes & douteuses, dans le tems qu'il en est d'incontestables, les soutenir par l'Autorité, plûtôt que par le raifonement, rendre odieux ceux qui en découvrent le foible, les persécuter au lieu de repondre à leurs dificultés, c'est là à mon

sens un procédé qui fortifie l'Athée dans la pensée où il est, qu'on ne lui sauroit prouver l'existence d'un DIEU. Mais après tout Mr. VVolff ne rejette pas entiérement les preuves que Mr. Lange cite dans sa seme. Erreur ; il dit simplement qu'elles sont exposées à des dificultés. Il indique ces dificultés, c'est à ceux qui protègent ces preuves à les lever d'une manière satisfaisante. A l'Argument tiré de la structure du Monde, Mr. VVolff, opose que l'induction prouve à la vérité que tout Ouvrage de l'Art supose un Ouvrier ; mais il croit qu'on ne peut pas étendre cette. induction aux Ouvrages de la Nature, sans une nouvelle démonstration.

Il en est de même de la preuve tirée de l'Ordre de l'Univers. Il convient que tout Ordre contingent supose un Auteur de cèt ordre; mais il demande par quelle conséquence on tire la même conclusion, lors qu'il s'a-

git d'un ordre necessaire.

La preuve tirée de la fin & du but de l'Uanivers paroit avoir plus de solidité; Mr VVolff croit cependant qu'elle supose ce qui n'est pas encore démontré, savoir que l'Uni-vers a un but & une sin : Ceux qui admettent cèt Argument ne peuvent pas refuser d'en prouver les prémisces; ils doivent sur tout éviter de tomber dans un Cercle vicieux en les démontrant.

Enfin en objecte contre la preuve tirée du

fentiment de la Conscience, qu'il peut avoir sa source dans les préjugés de l'Ensance, nourris par l'Education; Mr. VVoss atend à admettre cette preuve qu'on ait démontré la fausseté de cette Objection.

Enfin ce qui justifie entiérement Mr. VVolff, c'est que s'il rejette les preuves peu solides que l'on allègue ordinairement pour établir l'Existence d'un Dieu, il en aporte lui - mème une incontestable, bâtie suivant les Règles rigides des bonnes Démonstrations. Je veux parler de celle qu'il tire de la Contingence du Monde.

Je m'aperçois que le plaisir que je trouve à vous écrire me sait oublier que ma Lettre devient trop longue. Il saut finir, aussi bien crois je vous avoir marqué tout ce que ma Mémoire & mes petites Remarques m'ont fourni sur cette Matière. Ceux qui ont plus de subsides s'en aquiteront mieux sans doute, & peut être verrons nous dans les Mercures suivans des Réponses plus solides à vos discultés. J'ai l'honneur d'être &c.

#### Monsieur,

Courtelari le 17. Novembre 1737. Vôtre très humble & très obeisfant Serviteur

N. BEGUELIN.

D 3 DIS.



### DISCOURS

# Sur le Renouvellement de l'Année.

Omnia conveniunt, res priùs ap a nocet.

CORNELIUS GALLUS
Les mêmes choses ne convicament pas en tout tems: Ce
qui étoit propre à un Age, nuit souvent à l'autre.

A Vie n'a, à parler exactement, que deux Périodes; son commencement & sa fin: Mais il y a diverses Epoques intermédiaires qui la divisent, pour ainsi dire, en plusieurs parties; Parties liées & pourtant distinctes; sans qu'il soit facile de déterminer précisément où elles commençent & où elles aboutissent. A l'âge de la soiblesse succède celui de plaissers. Ceux ci cèdent insensiblement la place à des ocupations plus sérieuses, que l'on ne quitte d'ordinaire qu'avec les forces nécéssaires pour les remplir. Alors on est averti de son dernier terme par leur décadence: L'Esprit baisse avec le Corps, & perd bien tôt le peu d'activité qui lui restoit. L'Ame soupire après

après un repos qui n'est dans le fond qu'acablement; & quoi qu'elle soit alors de peu d'utilité dans le Monde, & souvent à charge à elle même, elle ne peut, ni voir sans regret sa vigueur passée, ni envisager qu'en tremblant le nouvel état qui doit la lui rendre.

Voila la Peinture des principales Epoques de la Vie. La Nature les a formées, sans en marquer précisément les limites. C'est au bonsens de chacun à les fixer, & si la Nature étoit écoutée, les bienséances de chaque Age seroient mieux remplies. Plus ces transitions de l'un à l'autre sont délicates & imperceptibles, plus il y a de mérite à les bien fentir. L'Enfance, la Jeunesse, l'Age viril, & la Vieillesse ne sont pas des Epoques chimériques, quoique chacun de ces intervales n'ait pas toûjours la même durée. On le fent par les divers gouts qui se sucedent; mais à tout prendre on les découvre mieux chés les autres que chés soi. Ceux pour qui le bel âge est passé sont presque toujours les derniers qui s'en aperçoivent. Soutenir jeunesse est une phrase fort à la mode. Souvent la Jeunesse est évanouie qu'on croit la retenir encore par la belle humeur & par les plaisirs. Une Femme conviendra que les fleurs du Printems ne naissent pas en Automne; mais elle n'admettra pas la consequence. Il y a des Visages plus heu-D

reux, que nos Parterres; comme il y a des Païs où règne un éternel Printems. C'est ainsi que l'on croit pouvoir éluder sa destinée. On convient cependant de cette verité en These générale. On sent que le badinage naif sied bien à l'Enfance, comme l'enjoument à la Jeunesse. On pardonne à l'un de prendre un peu trop sur l'autre; & l'on est d'autant plus charmé de voir durer peu l'humeur bouillante de ces divers âges. L'on donne toute son estime à l'Homme fait, qui s'ocupe d'une maniere fensée, & l'on sent à merveille le ridicule de celui qui, dans cet âge, se pique du feu du Jeune Homme, ou qui badine comme un Enfant. La sagesse, la prudence, la discretion & le choix sont assignés comme le partage de l'âge mur, & l'on ne voit ja-mais sans mépris, ni l'Hômme sait sans conduite, ni le Vieillard qui oublie la décence & la gravité de son Caractère.

#### Exultat levitate puer; gravitate Senectus.

Ce sont là comme les divers Actes d'une même l'iéce. La varieté doit s'y trouver, non le contraste. Chaque Sçène doit tendre à déveloper son sujet & à persectionner son but, à mesure qu'elle aproche du dénouement. Dans la succession des divers âges, c'est tostjours un renversement de l'Ordre que de voir

Pun empieter sur les droits & les bienséances de l'autre. Il n'est pas naturel que l'Enfant ait les passions aussi vives & aussi impérieuses que le Jeune Homme. Celui ci peut encore s'excuser sur la violence du temperamment. Dès lors, à mesure qu'il avance en âge, le Jugement qu'on en porte devient plus sévère. Le Jeune Homme tout à fait Enfant passera pour étourdi & pour leger ; l'Homme fait, trop long-tems Jeune Homme, s'atirera le soubçon de libertinage; & l'on regardera le Vieillard trop dissipé comme un fruit qui n'a jamais pû meurir. Ce sont là des Athlètes qui rebroussent dans la Carriere, ou des Voiageurs qui, au lieu de tendre vers le gîte, s'amusent le long du chemin à cueuïllir des Fleurs. La Nature ne nous donne point de pareils exemples: Les Plantes croissent toûjours jusques à leur perfection, & nous donnent châque Année une plus grande abondance de Fruits. Les Astres ne retrogradent pas dans leurs cours; Dès que l'Aurore nous a fait voir le Soleil dans son berceau nous voions croitre sa chaleur & sa lumiére jusques à ce qu'arrivé à son déclin, il se couche avec une Majesté qui nous laisse dans Padmiration.

L'Homme imiteroit ce glorieux Aftre, s'il foutenoit son activité aussi long-tems que durent ses forces; si sa course, toûjours utile

utile, ofroit sans cesse de nouveaux progrès. S'il la dirigeoit & la terminoit de cette sorte, pourroit on imaginer de Carrière plus digne-

ment & plus glorieusement remplie?

Il ne semble pas qu'il dût être besoin d'Eloquence pour porter l'Homme à former un si beau plan; moins encore pour lui persuader la nécessité de faire atention aux divers Périodes de sa Vie, puisque s'il n'y prend pas garde pour s'y conduire avec sagesse, d'autres y prendront garde pour relever ses éga-remens. L'un le fera d'une façon vive & sațirique, l'autre d'une façon plus sérieuse & plus morale.

Voila le prémier usage qu'il semble qu'on devroit tirer de ces Renouvellemens d'Années. Comme on n'oseroit dire à une Femme: Vous n'êtes plus belle, soiés du moins raisonnable; vous n'êtes plus jeune, ne vous piqués plus de plaire: On n'oseroit non plus dire à un Homme, vous passés le terme de la Jeunesse, vivés en Homme rassis; ocupés yous en Homme fait; faites vous des plaisirs que la Raison avoue; proposés yous un but digne d'elle.

Mais chaque Année, qui s'écoule, semble tenir ce langage. Elle ne nous dira pas: Vous êtes parvenu au moment où le Badinage, le Jeu, la Coquetterie ne conviennent plus, Mais elle nous dira : Il y a tant de tems que

vous

yous étiés jeune, vous pourriés bientôt ceffer de l'ètre: Jugés en par vos pareils que
vous convenés qui ne le sont plus. Que vous
femble de tels qui font encore les Damoifeaux, ou de telles qui étalent encore leurs
agrémens suranés avec confiance? Voiés le
ridicule & le contraste de ce Vieillard, qui
croit nous depasser sur ses Années, par des
vivacités à contretems. C'est ainsi que le côté plaisant se présente, sans ésort, à ceux qui
n'ont point d'intèret à le déguiser, & que les
Années, à mesure qu'elles se succèdent, nous
reveillent sur cet oubli fatal de nous mêmes.

Ne nous atendons point à voir jamais vivre bien, ni même raisonablement ceux qui vivent par habitude, & pour ainsi dire tout d'une pièce; ceux qui ne considérent pas de tems en tems les diverses Sçènes de l'Acte, pour donner à chacune les bienséances qui

en font les gr ces.

Il faut regarder, tantôt en arrière pour s'instruire, tantôt en avant pour se corriger; & si l'Histoire de la Vie des autres Hommes pous donne mille Leçons importantes, pourquoi ne saurions nous tirer aucun avantage de la considération atentive de la nôtre propre? Si elle est moins sertile en événemens, elle ne seroit pas cependant moins séconde en instructions: Ce que nous avons fait, ce qui nous est arrivé, le bon ou mauvais succès

de nos projets & de nos démarches nous fra-

pe d'une maniere bien plus vive.

Il faut s'acoutumer à sentir le prix du tems qui s'écoule; le regret de celui que l'on perd en mille façons diférentes; le plaisir qui acom-

pagne celui qu'on emploie.

Il faut voir, tantôt ce qui retarde nos progrès, tantôt ce qui en hâte l'acroissement. C'est en repassant sur ce tems si vite écoulé, que l'on reprend haleine sur celui qui reste à passer encore; que l'on retrouve la trace qu'on avoit perdué, ou que l'on abandonne celle où l'on étoit entré par mégarde. On y voit des expériences bonnes & mauvaises; des sécours souvent negligés; un but qu'on découvre faux ou mal rempli; des obstacles qu'on redoutoit peu, & qui tout à coup paroissent grands; des écueuils sur lesquels on ouvre un peu tard les yeux, & contre lesquels on alloit briser. C'est par ces vues fréquentes d'Année en Année, qu'on se redresse soit à fait un pli que l'on ne pourroit plus redresser.

C'est la justesse du calcul qui fait l'habite Homme & qui persectionne le sage Oeconome. C'est aussi la fréquence du calcul, avec soi même, qui fait & qui persectionne l'Homme vertueux. Imaginons ce que seroit un Jeune Homme qui seroit seulement deux ou trois ans de suite cette revue salutaire. Consi-

dérons

dérons un Homme sage qui dès sa Jeunesse auroit sait assidument de telles Observations: Ne croirions nous pas qu'il dût bientôt devenir parsait? N'en doutons pas un instant; les progrès étonnans que nous avons vû saire de nos jours à la Phisique, par ces Observations journalières, nous les verrions de même avec admiration dans la Morale & dans la Conduite.

Suposons une République dans le goût de celle de Platon, on de l'Utopie de Thomas Morus, dont les Magistrats tiendroient une sois chaque Année les grands Jours, où l'on examineroit de près & avec une entiére impar-· tialité l'état, la conduite & les progrès de chaque Individu; où l'on assigneroit à chacun des Eloges & des récompenses, à proportion de ce qu'il seroit devenu plus honnète Homme, meilleur Citoien, plus zèlé & plus utile à sa Patrie; où l'on flétriroit par divers degrés de honte ceux que le Vice ou la Molesse auroient perverti. Que ne produiroit pas an tel Examen? Chacun devroit faire pour lui même la fonction d'une telle Magistrature. La Conscience en seroit le Juge, les Re-mors en seroient les peines, & la Jose modeste en seroit le prix.

Le plus belâge de nôtre vie s'envole avec une vitesse inconcevable, & tandis que nous le consumons nous mêmes en de vains amu

lemens

sement tandis, come le dit Juvenal (1) que nous cueillons des sleurs, que nous nous livrons à la joie des Festins ou aux plaisirs de l'Amour, la Vieillesse vient à l'improviste, & nous surprend dans cette molle nonchalance. Ces plaisirs sont souvent les préludes de la Mort, Hac sunt primitia mortis. Et quels préludes pour une afaire si sérieuse! Les Petrones & les Chaulieu ne pouvoient ils semer de plus belles Fleurs sur leur Tombeau, que celles de la Volupté?

Le Voluptueux devroit soupirer après la néant, comme l'Homme raisonable soupire

apres l'immortalité.

Le tems [dit PLINE LE JEUNE,] (2) est bien peu de chose pour nous, Si nous ne l'emploions en bonnes actions.... si nous ne devons pas jouir d'une longue Vie, laissons du moins apres nous quelque chose qui témoigne que nous avons bien vécu. Que sera-ce que nôtre Vie si nous ne laissons après nous que nôtre nom, ou le bruit de nos plaisirs? A quelque âge que nous soions.

<sup>(1) ----</sup> Festinat enim decurrere velox Flosculus, angusta, maseraque brevissima vitæ Portio: Dùm bibimus, dum serta unguenta, puellas Poscimus, obrepit non intellecta senectus.

J U V E N. Sat- IX.

<sup>(2)</sup> Quicquid est temporis sutilis&caduci, si non datue actis.... quatenus nobis denegatur dici vivere, actinquamus aliquid quô nos vixiste testemur.

PLIN. Lib. 141. Ep. 74

63

soions, l'Année qui vient de finir, nous donne lieu de penser à l'emploi de toutes les autres. Qu'avons nous fait de cette Année qui n'est plus, & de ce tems qu'il n'est pas en nôtre pouvoir de rapeller? Comment emploirons nous celle qui va suivre? Si nous avons mal rempli la précédente, nous préparerons nous la même honte? Sommes nous plus heureux, l'un pour avoir donné toute son indu-firie à briller, l'autre pour avoir sacrifié au Jeu le plus pur de son bien, & les plus beaux momens de sa Vie? Les plaisirs de la Table ont ils afermi nôtre santé ? Nos amusemens, en général, ne nous laissent ils point de regrets? Si cela est, suivons cette aimable route, & semons y toûjours ces fleurs vives qui nous charment. Mais avant que de prendre un tel parti, éxaminons bien si nôtre innocence n'en est point alterée; si nôtre goût est si pur, qu'il ne prenne rien sur nos devoirs; si nôtre satisfaction n'est point trop courte, ou mèlée d'amertumes; si elle n'est point le fruit de l'illusion, l'éset de l'yvresse de l'Ame, ou la cause de ses remors.

Que si nous ne portons qu'un œil mal afsuré sur nos plaisirs; si nous n'osons en soutenir la pensée; si nous sommes forcés de nous étourdir, en les goutant; si nous doutons de leur innocence; & s'ils ne nous en reste autun avantage qui puisse nous suivre.

### 64 Journal Helvetique

dans l'autre Vie; renonçons y pour jamais, & courons en chercher d'autres qui laissent après eux des fruits durables, des espérançes immortelles, & une trace de lumière qui nous réjouisse.

#### LE SPECTATEUR SUISSE

#### AUX

### JOURNALISTES

Messieurs,

Ly auroit de l'indiscretion à ocuper tous les Mois dans vôtre Journal une place qui peut être infiniment mieux remplie, que par mes Discours: Malgré cela, j'aurois peut être abusé de la complaisance que vous avez de m'imprimer, sans une Maladie, dont les suites ne me permettront pas de m'apliquer de quelque tems. Si Dieu me fait la grace de pouvoir rétablir ma santé, je continuerai avec plaisir un Ouvrage, pour lequel les Matériaux ne me manquent point, suposé que le Public ne désaprouve pas mes foibles éforts. J'atendrai son jugement & ses avis, avant que de recommencer, & j'en prositerai

profiterai avec docilité, pourvû que ceux, qui voudront bien m'en instruire, recueillent fidèlement les sufrages & sachent distinguer ceux qui prononcent avec discernement & avec équité, de ceux qui pourroient juger avec trop de malignité, ou avec trop de complaisance. Je dirai sur mon Ouvrage à peu près ce que le Pére Bouhours disoit à Bussi sur l'Histoire d'Abusson : Assez de gens m'en disent du bien, mais je me défie de la sincerité de ceux à qui j'ai confié mon secret, & du bon goût des autres; & je ne serai point sûr de mon fait, que le Public n'ait décidé. Je ne prétens pas escroquer son aprobation, car j'aime encore mieux une Critique sincère que de fausses louanges. Recevez donc, s'il vous plait, Messieurs, tout ce qu'on pourra vous écrire sur mon sujet, & aïez la bonté de me le communiquer, afin que je puisse me règler là dessus. J'ai l'honneur d'être avec autant d'estime que de reconnoissance.

#### Messieurs,

Vôtre très humble & très obeissant Serviteur

LE SPECTATEUR SUISSE

Nous prenons un vif interêt à l'indispo-sition du Savant Auteur du Spectateur Suisse: Elle prive ce Mois ci nos Lecteurs, du plaisir que leur causent ses utiles & agréables Discours. Mais nous espérons que suivant leurs Vœux & les nôtres, il sera en état de donner dans peu la continuation d'un Ouvrage, qui a l'aprobation des Connoisseurs les plus délicate, & qui fait beaucoup d'honneur à nôtre Journal. Nou lui demandons la grace, des que sa santé le lui permettra, de satisfaire nôtre impatience, en nous envoiant les l'iscours qu'il a la bonté de nous promettre: Nous en ferons usage châque Mois ; & suivant les desirs de ce Savant Anonime; nous inférerons aussi les Piéces qui nous parviendront, pour ou contre ses Discours, moiennant qu'elles soient interessantes, instructives, & dignes de la curiosité du Public.



# EXECUTIVE EXECUTE

# LA CALOMNIE

DES

#### PLAIDEURS

ODE.

Ous que le Monde entier révére, Fille du Ciel, Grande THEME, Abordant vôtre Sanctuaire, D'une fainte horreur, je frémis! Que vôtre Temple est vénérable! C'est un Azile inviolable, Vous l'ouvrés à tous les Mortels, Et la puissance, & la foiblesse, Et l'indigence, & la richesse, Tout est égal à vos Autels.

L'équilibre de la Balance;
Le Bandeau, le Glaive tranchant,
Charment la timide innocence,
Troublent l'Injuste & le Méchant.
L'Intégrité, prémier Ministre,
Sous vos auspices administre,
Constamment à châcun le sièns
La Raison lumineuse & pure,
Habile à sonder l'imposture,
Est son infaillible seutien.

Vous leur donnés encor pour Guide,
Dans leur délibération,
La Loi, qui sais tenur en bride,
Le Caprice & l'Opinion.

Vous l'erigés en Souveraine:
Exemte d'amour & de haine,
Dans ses respectables Arrêts,
Elle est sans yeux pour la Personne,
C'est sur le Droir seul qu'elle ordonne,
Et rout siéchit sous ses Décrets.

Mais qu'entens je? Quel Monstre horrible; Me fait ouir tes hurlemens!
En cent replis son Corps stéxible,
Fait voir d'étranges mouvemens.
Ah! c'est l'infernale Chicane,
La Fraude anime son organe,
Son ocil trahit sa passion.
Que de formes! C'est un Prothée,
Sa langue aigüe est ascétée,
A l'erreur, à l'illusion.

Juge arme toi de défiance, Contre un subtil Déclamateur, Re soufre pas que ta prudence, Soit la dupe d'un vil Rhèteur, S'il cite quelque Arrêt suprème, Que le Bon-Sens dicta lui même, Comment veut-il l'interprèter! Cous tes yeux tordre à cèt usage, Une Los si claire & si sage, C'est trop hardiment t insulter: En vain, Souverains éq itables.
Vos foins paternels ont dicéé,
Tous ces Edits inestimables,
Pour dompter la cupidité;
Le Déguisement, l'Artifice,
La Fraude, la basse Avarice,
S'ésorcent à les éluder;
Même contre les Loix Divines,
L'Erreur, à force de machines,
Croit être en droit de decider,

Malheur fréquent? Tel qui propose, En vrai Caton le droit d'autrui, Aveugie dans sa propre Cause, Veut vous aveugler avec lui. Osés vous penser qu'il se trompe ? N'éspérés point qu'il interrompe, L'accès de ses noirs préjugez. Cet Homme, qui passoit pour sage, Se gonse d'une indigne rage, Ses Droits sont vendus, non jugés.

Mais en vain, jusques au blasphème, il pousse de functes cris, sur lui retombe l'Anathème, Qu'il implore, des noirs Esprits.

Oui Juges, que sa Calomnie,

Veut livrer à l'ignominie,

Méprisés ce làche arentat;

Vôtre probité reconnüe,

Par jvôtre noble retenüe,

Ne perdra rien de son éclat.

3 Dans

<sup>\*</sup> L'Auteur fait allusion à des Calomnies, acompagneés d'imprécations blasphèmatoires, qu'on avoit répandues son me des Juges trés intègres.

Dans les sentiers de la Justice,
Marchez d'un pas toûjours constant,
Préservés vous du précipice,
D'où l'interêt est peu distant.
Si dans cette rude Carrière,
Quelque fois manque la lumière,
C'est le sort de l'humanité;
Mais qu'au moins des mains toûjours nettes,
Dans vos Oeuvres les plus secrètes,
Fondent Vôtre tranquilité.

Quoi! parce que de mon idée,
Un Collègue s'est écarté,
Mon Ame d'Orgueil possédée,
Ataquera sa probité!
Loin de moi, vice intelérable,
Présomtion insociable,
Mon Cœur n'est point formé pour toi a
Mais dans une humble désiance,
Je respecte ma Conscience,
Et dans autrui la bonne Foi.

L'Esprit du Magistrat inique,
Nourrit de sinistres soupçons:
Suivant lui, tout Homme est oblique;
La Vertu consiste en façons.
Sa scélerate expérience,
Lui suggére avec impudence,
Qu'un autre suit le même train:
Il croit que le seul Imbécile,
Présère l'honnête à l'utile.
Et qu'il n'est point de honteux gain.

Atrocité plus éfroiable!

J'entens un Plaideur éfréné,
Charger d'un Crime abominable,
L'Homme droit, qui l'a condamné;
Il fait dans le fond de son Ame,
Que c'est une imposture insame;
N'importe: Outré de desespoir,
Frapons, dit il, si le coup glisse,
Peut être la noire Malice,
Ensin saura s'en prévaloir.

C'est ainsi qu'un lache, un perside, Qui voit sa prose s'échaper, A la Vengeance qui le guide, Immole ceux qu'il croit staper. Faut-il que l'humaine Nature, A cèt excès se desigure, Vaincüe par la passion! Mais par un sort trop déplorable, De quel Crime n'est point capable, L'interêt ou l'Ambition?

Ah! je te sens, Divine ASTREE, Pénètrer le sond de mon Cœur;
La fureur la plus déclarée,
Ne peut alterer mon bonheur.
O! vous qu'un Ver rongeant consume,
Je bénis l'heureuse amertume,
Dont vos Cœuts se trouvent saiss.
Qu'elle ensante la repentance,
Remède unique à la vengeance,
Que vous prépare NEM ESIS.

### 

## POUR

#### MONSIEUR LE BARON

### DE BEZUC,

NOUVEAU GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

#### RONDEAUX

Hacun le dit, ainsi que le Mercure,
Ce nouveau Chef est d'aimable encolure;
Son air ouvert, poli, franc, gracieux,
Gagne les Cœurs, on contentant les yeux;
Tout est en lui du plus heureux augure,

Je vondrois bien favoir quelle peinture,
On lui faisoit de toute nôtre allure;
Car quelque part on nous rend odieux
Chacun le dit.

Ses Dévanciers eurent telle Avanture
On leur disoit, ", Cette Gent, par Nature,
", A le Cœur faux, malın, séditieux:
Jugeans, depuis, ces traits calomnieux,
Bien tôt pour nous, leur Amitié sut pure,
Chacun le dit.



## JANVIER 3738

網網

DE bon alloi, que dans nôtre Patrie, Toute Ame foit, s'eroit forfant erie De l'assure: Ce trait ne vaudroit rien; Mais le Pass où tout est gens de bien, N'est nulle part, sinon en rèverie.

Voir dans les Cœurs seroit fine industrie;
Tel qu'on croit franc n'est que matoiserie;
Il n'est Judas qui ne jure le sien
De hon alloi.

Nôtre BEZUC, soit dit sans flaterie,
Démasquera la Charlatanerie;
Cœurs auront beau s'orner d'un faux maintien,
Il a bon nez, il les sentira bien,
Et tout son choix sera, je le parie,
De bon alloi.

A Neuchatel, par Mr. C.



#### EPITAPHE.

I git qui pendant sa Jeunesse, Mit si bien à prosit son tems, Qu'on le vit mourir de vieillesse A l'age de moins de trente ans.

CON.

### **.** સ્વેટી સ્વેડી સ્વે

CONTINUATION de l'Histoire Chinoise, commencée dans le Journal de Novembre pag. 104.

En pratiquant la Vertu, on illustre sa Famille.

PEndant que toutes les Avantures, dont on a fait mention, arivoient à Liu le Diamant, Ouang, sa vertueuse Epouse, étoit dans la désolation. Une infinité de raisons la portoient à ne pas croire que son Mari sut mort; mais Liu le Trésor, qui par là, devenoit le Ches de la Maison, l'en assura si positivement, qu'elle se laissa ensin persuader, & elle prit le grand deuil.

Liu le Trésor avoit un mauvais Cœur; il étoit capable des Actions les plus indignes. Je n'en doute plus, dit il, mon Frere ainé est mort; & je suis le Maitre. Son Epouse est jeune & bien-faite; ses Parens sont éloignés, & elle ne peut implorer leur secours. Il saut que je la contraigne de se remarier incessamment; il m'en reviendra de l'Argent.

Il com nuniqua son dessein à Tang sa Femme, & lui ordonna de mettre en œuvre une habile Entremetteuse de Mungas. Ouang rejetta bien loin toutes les propositions qui lui surent saites: Elle protesta qu'elle vouloit

demeurer Veuve, & honorer, par sa Viduité, la mémoire de son cher Epoux. Liu la Perle, son autre Beau-Frére, l'asermissoit dans cette résolution; ainsi tous les artifices que l'on emploia n'eurent aucun succès. Et comme il lui venoit de tems en tems dans l'Esprit, qu'il n'étoit pas sûr que son Mari sut mort, elle résolut de s'en éclaircir. C'est ce qui la détermina à prier Liu la Perle de se transporter dans la Province de Chan - si, pour s'informer si esectivement elle avoit eu le malheur de perdre son Mari; & en ce cas, pour lui en aporter les précieux restes.

Liu le Trésor après l'éloignement de son Cadet, devint plus ardent dans ses poursuites. Il s'etoit acharné au Jeu depuis quelques jours, & il y avoit été si malheureux, qu'il ne savoit où trouver de l'Argent pour avoir sa révanche. Dans l'embaras où il se trouvoit, il rencontra un Marchand du Kiang-si, qui avoit perdu sa Femme, & qui en cherchoit une autre. Liu le Trésor saisit l'ocasion, & lui proposa sa Belle-Sœur. Le Marchand accepte la proposition, après avoir pris la précaution de s'informer secrettement, si la Personne qu'on lui proposoit etoit jeune & biensaite. Dès qu'il en sut assuré, il livra Trente Taels, pour conclure le Marché

Liu le Trésor, aiant reçû cette somme, dit au Marchand. Je dois vous avertir, que ma Relle-

#### 76 JOURNAL HELVETIQUE

Belle-Sœur est fiére, hautaine & extrèmement formaliste: Elle fera bien des dificultés quand il s'agira de quitter la Maison, & vous aurés beaucoup de peine à l'y résoude. Voici donc ce que vous devez faire : Ce soir, à l'entrée de la nuit, aiés une Chaise, ornée selon la coutume, & de bons Porteurs; venez à petit bruit, & présentés vous à nôtre Porte. La Dame qui paroitra, avec une Coefure de Deuil, c'est ma Belle-Sœur; ne lui dites mot, & n'ecoutés point ce qu'elle voudroit vous dire; mais saississes là tout à coup; ettez là dans la Chaise, pour la conduire sur vôtre Barque, & mettez à la Voile. Cet expedient plût fort au Marchand, & l'exécution lui parût aisée.

Liu le Tresor, étant retourné à la Maison, sût se contresaire en présence de sa Belle-Sœur, pour qu'elle ne présentit rien du projet qu'il avoit sormé; mais dès qu'elle se sur retirée il en sit considence à sa Femme; & en désignant la belle Ouang par un geste méprisant : Il saut, dit-il, que cette Marchandise à deux pieds sorte cette nuit de nôtre Maison. C'est de quoi je me mets peu en peine; je ne veux pas cependant me trouver à cette Scène, & je vais sortir pour quelques momens. Vers l'entrée de la nuit, des gens bien acompagnés viendront à nôtre Porte, & l'enleveront dans une Chaise bien sermée.

Il alloit poursuivre, lors qu'il sut tout à coup arrêté par le bruit qu'il entendit. C'étoit sa Belle-sœur, qui passoit près de la Fenêtre de la Chambre. Liu le Trèsor se hâta alors de sortir par une autre forte, & la précipitation avec laquelle il se retira ne lui permit pas d'ajouter toutes les circonstances de l'enlevement, & sur tout la marque de la Coesure de Deuil, à laquelle on devoit reconnoitre la Dame Ouang. Ce qui ariva sans doute par une Providence toute particulière du Ciel.

Ouang s'aperqut aisément, que le bruit qu'elle avoit sait, près de la senètre, avoit obligé Liu le Trésor à rompre brusquement la conversation; mais elle en avoit asses entendu, pour ne pouvoir douter des mauvaises intentions de son Beausrère. Elle entre dans la Chambre, & s'aprochant de Tang sang, lui déclare ses inquiétudes. Ma chère Sœur, lui dit-elle, vous voiés une Veuve insortunée, qui vous est liée par les nœud, les plus étroits d'une amitié qui sut toûjours très sincère à C'est par cette amitié que je vous conjure de m'avoüer franchement si mon Beau-Frère personte encore à vouloir me sorcer à un Mariage qui tourneroit à ma consusion.

A cette demande Yang parut d'abord interdite & rougit; mais ensuite, prenant une contenance plus assurée: A quoi pensés vous,

## 78 Journal Helvetique

Sœur, lui dit-elle, & quelles imaginations vous mettés vous dans l'Esprit? S'il étoit question de vous remarier, croïés vous qu'on y sut sort embarassé? Hé! à quoi bon se jetter soi même à l'eau, avant que la Barque

soit prête à faire naufrage?

Dès que la Dame Ovang eut entendu ce Proverbe, tiré de la Barque, elle comprit encore mieux le sens de l'entretien secret de son Beau-Frére. Elle éclata en plaintes & ensoûpirs; & se livrant à toute sa douleur, elle se renserme dans sa Chambre, où elle pleure, elle gémit, elle se lamente. Que je suis malheureuse! s'ecrie-t-elle; je ne sai ce qu'est devenu mon Mari; Liu la Perle, mon Beaufrére & mon Ami, sur qui je pouvois compter, est en Voiage; mon Pere, ma Mere, mes Parens sont éloignés de ce Pais; si cetté Afaire se précipite, comment pourrai-je leur en donner avis? Je n'ai aucun secours à atendre de nos Voisins, Liu le Tresor s'est rendu redoutable à tout le Quartier, & l'on sait qu'il est capable des plus grandes noirceurs. Infortunée que je suis! je ne saurois échaper à ses pieges; si je n'y tombe pas aujourd'hui. ce sera demain, ou dans fort peu de tems. Tout bien bien considere, finissons cette trop pénible vie, mourons une bonne sois, cela vaut mieux que de soufrir mille & mille morts & qu'est ce que ma vie, sinon une mort continiielle

Les agitations de cette infortunée Dame durérent jusques au soir, & après bien des Réflexions, elle se confirma dans la resolution de mourir plûtôt que de tomber entre les mains de ses Ravisseurs. Aussi tôt que le Ciel disparut de l'Horison, & qu'une nuit obscure prit sa place, elle s'enferme sans lumiere dans sa Chambre, & s'ecrie: Suprème TIEN, vengez moi, protègés moi! Ses inquiétudes & sa désolation étoient si grande, quelle jette sa Coesure, s'arrache les Cheveux, & sucombant à la plus vive douleur, elle tombe évanouie fort rudement sur le Plancher. Le bruit de cette chûte fit acourir la Dame Tang, & trouvant là Porte barricadée, elle l'enfonce avec une barre. Comme elle étoit sans lumière, en entrant dans la Chambre, elle s'embarassa les pieds dans les Habits de la I ame Ouang, & tomba à la renverse. Cettè chûte fit sauter sa Coesure bien loin; & l'efroi dont elle fut saisse, lui causa aussi un évanouissement de quelques momens. tôt qu'elle eut repris ses sens, elle se lève, va chercher de la lumière, & revient dans la Chambre, où elle trouve encore la Dame Ouang etendue par terre sans mouvement.

Dans l'instant qu'elle vouloit lui procurer du secours, elle entend fraper doucement à la l'orte de la Maison. Elle ne douta point que ce ne sut le Marchand de Kiang-si, qui venoit

#### 80 JOURNAL HELVETIQUE

venoit chercher l'Epouse qu'il avoit achetée. Elle veut courir pour le recevoir, & l'introduire dans la Chambre de sa Belle Sœur. Son empressement & la délicatesse qu'elle eut de ne pas se montrer sans Coesure, lui fit ramasser celle de Deuil de la Dame Ouang, qui se trouva sous sa main.

C'étoit efectivement le Marchand de Kiangfi, qui venoit enlever la Dame qu'on lui avoit promise. Il avoit une Chaise de Nôces, ornée de Banderoles de soie, de Festons, de Fleurs & de plusieurs belles Lanternes. Elle étoit environnée de Domestiques, qui porvoient des Torches alumées, & d'une Troupe de Joueurs de Flûtes & de Hautbois. Tout ce Cortège s'etoit rangé dans la Rue, sans jouer des Instrumens, & sans faire de bruit. Le Marchand s'en étoit détaché, & avoit frapé doucement à la Porte; mais l'aiant trouvée entr'ouverte, il étoit entré dans la Maison, avec quelques uns de ceux qui tenoient les Flambeaux pour l'éclairer.

Dès que la Dame Yang parut, le Marchand qui lui vit une Coefure de Deuil, qui étoit le signal qu'on lui avoit donné, & étant d'ailleurs charmé de son air & des traits de son visage, se jetta sur elle, comme un Epervier sfamé sond sur un petit Oiseau. Les Personnes de sa suite acourent, enlèvent la Dame, & l'enserment dans la Chaise, qui étoit tou-

te prête à la recevoir. El'e eut beau crier: On se trompe, ce n'est pas moi qu'on cherche; le bruit des sansares se fit aussi tôt entendre & étousa sa voix, tandis que les Porteurs de Chaise voloient plutôt qu'ils ne marchoient,

pour la transporter dans la Barque.

Pendant ce tems là, la Dame Ouang étoit revenue à elle même, & avoit recouvré la connoissance. Le grand fracas qu'elle entendit à la Porte de la Maison, renouvella ses alarmes, & lui causa de mortelles inquiétudes. Mais comme elle s'aperçût que le bruit des fansares, & cette consusion de Voix & d'Instrumens, qui s'étoit élevée tout à coup, s'éloignoit d'un moment à l'autre, elle se rassura, & après environ un demi quart d'heure, elle s'enhardit, & alla voir de quoi il s'agis-soit.

La Dame Ouang, aiant apellé plusieurs sois sa Belle Sœur inutilement, comprit que le Marchand s'etoit mépris, & qu'il avoit emmené celle qu'il ne cherchoit pas; mais elle apréhenda quelque fâcheux retour, lors que Liu le Trésor seroit instruit de la méprise. Elle s'enserma dans sa Chambre, ramassa les Aiguilles de tête, les Pendans d'oreilles & la Coesure noire qui étoit à terre, & elle songea ensuite à prendre un peu de repos; mais il ne lui sut pas possible de sermer l'œil durant toute la nuit.

A la pointe du jour elle se lève, se lave le visage; & comme elle cherchoit sa Coesure de Deuil pour la mettre, elle entend un grand bruit à la Porte de la Maison. On y frapoit rudement & on crioit, Ouvrés donc. C'etoit Liu le Tresor, dont elle reconut la Voix. Son parti fut bien tôt pris; elle le laissa siaper sans répondre. Il jura, il tempèta, il cria jusqu'à s'enrouer. Enfin la Dame Ouang s'aprocha de la Porte, & se tenant derriére fans l'ouvrir: Qui est ce qui frape, dit-el e; & qui fait tant de bruit? Liu le Trésor, qui distingua sort bien la voix de sa Belle Sœur, fut saiti du plus, grand étonnement. Son embaras etoit extreme, voiant qu'elle refusoit d'ouvrir Il eut recours à un expédient qui lui reuffit: Belle Sœur, dit-il, bonne & heureuse nouvelle! Liu la Perle, mon Frére Cadet est de retour, & nôtre Frére ainé jouit d'une santé parfaite. Ouvrez vite.

A cette agréable nouvelle, la Dame Ouang court prendre la Coesure noire qu'avoit laissée la Dame Tang, & elle revint ouvrir avec empressement, comptant de trouver son cher Beaustrère Liu la Perle; mais en vain le cherche t'elle des yeux, elle n'aperçoit que Liu le Trésor. Celui ci entra dans sa Chambre; mais n'y voiant pas sa Femme, & remarquant une Coesure noire sur la tête de sa Belle Sœur, il craignit alors son malheur. Hé! où

est donc vôtre Belle Sœur, dit-il à Ouang? Vous devez le savoir mieux que moi, repondit cette Dame, puis que c'est vous qui avés mènagé cette belle Intrigue. Mais, repliqua Liu le Trésor, pourquoi ne portés vous plus la Coesure blanche? Avés vous quitté le Deuil? La Dame Ouang eut la complaisance de lui raconter ce qui étoit arrivé pendant son absence.

A peine eut-elle fini, que Lia le Trésor se frape rudement la Poitrine, & s'agite en défespéré. Reprenant ensuite peu à peu ses Esprits: J'ai encore une ressource dans mon malheur, dit-il en lui même, vendons ma Belle Sœur; de l'Argent qui me viendra j'acheterai une autre Femme, & personne ne saura que j'ai été assés malheureux pour vendre la mienne. Il avoit joüé toute la nuit précédente, & perdu les Trente Taèls qu'il avoit reçûs du Marchand de Kiangsi, qui étoit déja bien loin avec sa nouvelle Epouse.

Il se préparoit à sortir pour aller négocier ce nouveau Marché, lors qu'il aperçut à la Porte quatre ou cinq Personnes qui se pressoient d'entrer. C'étoit son Frére ainé Liu le Diamant, son Frére Cadet Liu la Perle, son Neveu Hieul, & deux Domestiques qui portoient le Bagage. Liu le Trésor, consterné à cette vüe, n'eut pas le front de soutenir leur présence; il s'evade au plus vite par la Por-

te de derrière, & disparoit comme un éclair. La Dame Ouang, transportée de joie, vint recevoir son cher Mari. Mais quel surcroit d'alégresse quand elle aperçût un Fils qu'elle aimoit avec tant de tendresse! A peine le reconnoissoit elle, tant il étoit devenu grand & bien fait. Hé! par quelle bonne sortune, dit-

elle, avés vous ramené ce cher Enfant que je croiois perdu.

Liu le Diamant sit à son Epouse le détail de toutes ses Avantures; & elle, à son tour, lui raconta sort au long toutes les indignités que lui avoit sait soussir Liu le Tréjor, & les ex-

trémités auxquelles il l'avoit réduite.

Liu le Diamant, dans cette ocasion, donma à sa vertueuse Epouse les justes Eloges que méritoit sa fidélité. Il s'écria ensuite: Si par une passion aveugle pour les Richesses, j'avois retenu les Deux cent Taels que je trouvai par hazard, comment aurois je pû retrouver nôtre cher Ensant? Si l'Avarice m'avoit empèché d'emploier ces Vingt Taels à sauver ceux qui faisoient nausrage, mon cher Frère périssoit dans les Eaux, & je ne l'aurois jamais vû. Si par une Avanture inespérée, je n'avois pas rencontré cet aimable Frère, aurois je pû découvrir à tems le trouble & le désordre qui règnoit dans ma Maison? Sans cela, ma chère Femme, nous ne nous serions rions jamais vûs réunis; nôtre Famille se seroit démembrée, & auroit été plongée dans
l'Asliction. Tout ceci est l'eset d'une Providence particulière du Ciel, qui a conduit ces
divers Evénemens. Quant à mon autre Frére, ce
Frére dénaturé, qui sans le savoir, a vendu sa
propre Femme, il s'est justement atiré le malheur qui l'acable. L'Auguste Tien traite les
Hommes selon qû'ils le méritent: Qu'ils ne
croient pas échaper à sa Justice. Aprenons de
là combien il est avantageux de pratiquer la
Vertu; c'est ce qui rend de jour en jour une
Maison plus storissante.

Quelque tems après, le jeune Hieul retourna à Yangtcheou, pour épouser l'aimable Fille de Tchin. Ce Mariage se célèbra avec de grandes marques de réjouissances, & à la satissaction réciproque des deux Familles. Il amena son Epouse à Vousi. Leur Mariage su trés heureux, & le Ciel le bénit de plusieurs Enfans. Ils virent une soule de Petits-Fils, dont plusieurs s'avancérent par la voie des Lettres, & parvinrent aux prémiéres Charges. C'est ainsi que cette Famille sut illustrée.

Les Annales des Chinois donnent cette Histoire pour vraie, & on ne doit point la traiter de Roman. Elle a été traduite du Chinois par le R. P. Dentrecolles. Il faut observer que

#### 86 Journal Helvetique

châque Ville imprime ce qui arrive de singulier dans son District. On a soin de recueillir la Vie des Personnes qui se sont distinguées par les Armes & par les Lettres, ou qui ont eté d'une probité au dessus du commun. Ces Histoires sont d'ordinaire trés instructives; elles renserment des Maximes propres à resormer les Mœurs, & elles portent toûjours à la pratique de quelque Vertu. Combien d'Ecrivains parmi les Chretiens, qui devroient imiter une semblable Methode; & se proposer toûjours l'instruction pour but de seurs Ouvrages!



FRAGMENS HISTORIQUES de la Ville & République de LUCERNE; contenans diverses Particularités sur les Hommes Illustres, qui se sont distingués, tant dans l'Etat Politique & Militaire, que dans les Arts & les Sciences.

Pour satisfaire aux Engagemens que nous avons pris envers le Public, à l'egard des Fragmens Historiques de Suisse, nous alons en donner la continuation, dans nos Jour,

Journaux de cette Année, qui renfermeront un Abrègé de l'Histoire du Louable Canton de LUCLENE, depuis les tems les plus reculés jusques à nos jours.

Il convient d'abord de donner une idée générale de la Ville & du Canton dont nous

nous proposons de parler.

Le Canton de Lucerne est le troisiéme entre les XIII. qui composent le Corps Hel-VETIQUE, & le prémier & le plus puissant des Cantons Catholiques Romains. Il est aussi le plus grand des X. qui viennent après lui. Il a pour bornes, à l'Orient, les Cantons d'Underwald, de Schwitz & de Zug, & aux trois autres côtés, il est en vironne du Canton de Berne, excepté qu'à un coin du Nord, il a aussi pour limite les Provinces libres. Ses Bailliage font Willisow, Rottembourg, Entlibuch, Ruffwil, St. Michel-Ampt, avec le Bourg & l'Abaie de Munster; Russeck, Merischwanden, Habsbourg, Malters & Littau, Wegis, Ebicken, St. Urbain, Krientz, & Horb, Knutweil, Wicken, Heidege, Sempach, & Sursee. La Ville de Sempach a son Avoier d'entre ses Bourgeois; mais il est élû par le Conseil de Lucerne: Celle de Sursce elit soi meme son Ayoier; mais il prête serment aux Lucernois. La riche Abaie de St. Urbain est aussi sous la Protection du Canton. Le l'ai, qui est au dessus de la Ville de Lucerne, au Midi, est un

Païs de Montagnes, & forme le commencement des Alpes: Il produit d'excellens pâturages. Ce qui est au dessous, du côté du Nord, contient des Champs, des Prez, des Bois. Tout ce Territoire ne produit point de Vin; mais il est sertile en grains. Le Lac de Lucerne, qui a six lieües de long & trois de large, fournit du Poisson en abondance & aporte de grandes commodités aux Habitans du Canton. Le Bétail produit aussi beaucoup de prosit aux Lucernois, particuliérement dans le Mont de Pilate, & dans la Contrée d'Entlibuch. La Chasse est affés abondante, & les Rochers escarpés, qui bordent le Lac en divers endroits, sont le repaire des Chamois, des Chevreuls & de plusieurs autres Bètes sauves.

Le Gouvernement Civil du Canton de Lucerne est Aristocratique, & aproche de celui
de Berne. L'Autorité, Souveraine réside dans
le Grand Conseil, composé de Cent Personnes.
On tire de celui ci le Petit Conseil, qui est
de Trente-six, dont il n'y en a que Dix-huit
qui gouvernent l'Etat six Mois de l'Année,
& les autres Dix-huit pendant les six Mois
restans. Les Chess de la République se nomment Avoiers \*, & sont tirés du Petit Conseil. La Ville est partagée en plusieurs Abaïes
ou Corps de Mètiers, dans lesquels châque
Famille est immatriculée: Ce qui forme tout
autant de Tribus, où l'on prend les Membres

bres du Conseil. Il y a deux Tribunaux inférieurs, qui ont châcun leur département pour l'administration de la Justice, & quelques autres Chambres de Police.

La Réligion Catholique Romaine est la seule que l'on prosesse dans le Canton de Lucerne. Les Asaires Eclésiastiques & les Causes Matrimoniales sont du ressort de l'Evêque de Constance. Il y a aussi ordinairement un Nonce de la Cour de Rome, qui fait sa résidence à Lucerne.

La Ville de Lucerne, Capitale du Canton, est belle, bien bâtie & spacieuse; mais il y a quantité de lardins renfermés dans son enceinte, qui ocupent beaucoup de terrain. Sa situation est au Nord du Lac qui porte son nom, à l'endroit d'où sort la Rivière de la Ruff, & au pied d'une haute Montagne, apellée le Mont de Pilate. Cette Rivière, bordée de belles Maisons, partage la Ville en deux parties d'une grandeur inégale. Il y a quatre beaux Ponts; l'un sur un Bras du Lac, pour traverser de la grande Ville à l'Eglise de St. Leger: Il est de 500. pas. Les trois autres sont sur la Rivière, & le plus grand est de 300. pas. Les deux grands & l'un des petits sont couverts & ornés de beaux Tableaux tirés de divers Sujets de l'Ecriture Sainte, de l'Histoire de la Suisse, ou d'autres choses; & ils servent de Promenades aux Habitans. On voit au milieu

milien de la Rivière, la Tour de l'Eau, remarquable par son Antiquité; Elle servoit anciennement de Phare, & on y alumoit, de nuit, un Fanal pour éclairer les Bâteaux. C'est de là que l'on prétend que Lucerne tire son nom. Les Archives sont gardées présentement dans cette Tour. La situation de la Ville est avantageuse & comme de : C'est le grand passage pour l'Italie, par le Mont St. God.rd. Les Marchandises qui ont traversé les Alpes sur des Bêtes de charge, se déposent à Lucerne, & sont ensuite transportées par le Lac, la Rivière de Reuss & le Rbin, jusques dans l'Ocem. Il y a à Lucerne divers beaux Edifices publics, tels que la Maison de Ville, l'Arsenal, les Eglises de St. Lever, de St. Xavier, les Couvens des Jésuites, des Cordeliers & des Ursulines &c.

Les Auteurs ne s'acordent pas bien sur l'origine de la Ville de Lucerne. ETERLIN la raporte à la Maison d'A TRICHE: GUILLIMAN croit qu'elle a été formée de deux Châteaux bâtis par les Allemans, de châque côté de la Rivière, & que l'on croit être les deux Tours que CHARLEMAGNE fit raser. D'autres Auteurs atribuent ses commencemens à un Collége de Chanoines, fondé, par un Prêtre nommé Winkard, vers la fin du VII Siécle: Ce Collega parvint ensuite, par Donation du Roi PEPIN, aux Abez de Morbach, qui devinrent par

par là Seigneurs de Lucerne, Feudataires, suivant toute aparence, des Rois des Francs. La plus grande partie de l'Helvétie, étoit alors soumise aux Francs, qui avoient araché toute la Gaule à l'Empire des Romains: mais les Helvétiens joi illoient déja d'une grande liberté. Cette Nation B'lliqueuse, s'etoit procuré, déja dès ce tems là, de grands privilèges, par sa fidélité, par sa droiture, & par sa bravoure: De telles Vertu lui avoient mérité la bienveuillance des l'rinces qui règnoient.

Les Annales de Lucerne raportent spécialement, que les Lucernois aiant rendus des services importans à CHARLEMAGNE, dans une Guerre contre les Sarrazins, ce Monarque leur acorda divers privilèges, & leur sit présent d'un Cornet d'airain, dont ils se servent encore actuellement pour sonner l'ataque & la

retraite dans les Batailles.

Les Suisses, après la mort de CHARLIMA-GNE & de Louis le Debonaire, son Fils, furent d'abord soumis à LOTHAIRE, Empereur, & Fils ainé de Louis; mais la mort de Lothaire aiant ocasionné un nouveau partage entre Louis le Glamanique, Roi de France, tous deux Fils de Louis le Débonnaire, ils passérent sous la Don intion de Louis le Germanique. Sous le Règne de ce Prince leurs Biens

#### 92 JOURNAL HELVETIQUE

Biens & leur Liberté s'acrurent considérablement. Dans la suite ils demeurérent constamment atachés à l'Empereur ou Roi d'Allemagne, & ne voulurent jamais dépendre que

de l'Empire.

Ce que l'on vient de dire regarde principalement les trois Cantons d'Uri, Schwitz & Underwald. Pour ce qui regarde Lucerne, il paroit que les Abez de Morbach en étoient bien Seigneurs; mais, il est présumable qu' ls relevoient aussi de l'Empire, ainsi que plusieur autres Principautés de Suisse. Les Lucernois jounssoient des lors de beaux Priviléges. Ils agrandirent leur Ville, élevérent leurs Murailles & Remparts, & se fortisiérent comme ils le ju-

gérent convenable pour leur sureté.

L'Histoire de ces tems là est sort peu connüe. Il y a de grands vuides jusques à l'an 1300. c'est à dire jusques à l'Empereur Albert, Fils de Rodolph d'Hab-bourg I. sous le Règne duquel les Suisses jettérent les prémiers sondemens de leur Liberté. Ce Prince ambitieux, sut leurs plu grand Ennemi. Il cherchoit à placer sa Famille, qui étoit nombreuse; la violense & l'injustice étoient emploiées pour parvenir à ses sins. Il cherchoit à assujettir les Suisses & à usurper les Droits de l'Empire, pour les saire passer à sa Maison. Il voulut ériger en sa faveur une nouvelle Souveraineté en Suisse, & dans cette vue il acheta, de l'Abé de Morbach

bach, la Ville de Lucerne, & donna en échange quatre Villages, situés en Alsace, & Deux mille Marcs d'Argent. Albert promit aux Lucernois de les maintenir dans tous les Privilèges qu'ils avoient aquis sous leurs précédens Seigneurs; mais il ne leur tint pas parole & cette nouvelle Domination leur dev nt bientôt insuportable. Cette Epoque est très remarquable, & des plus interessantes. Elle renserme des Evénemens & des révolutions si considèrables, qu'il convient de les détailler un peu soigneusement & de ne pas les couper. C'est par là que nous commencerons nos Fragmens Historiques le Mois prochain, nous contentant pour le coup de cette petite Entrée.



### PARTICULARITEZ

#### ET

#### NOUVELLES LITERAIRES.

R. JEAN FREDERICH HERRENSCWANDT, Fils de Mr. le Conseiller GERARD HERRENSCWANDT de Morat, voulant prendre les Degrés de Docteur en Médecine, dans l'Université de Leiden, a publié une Difsertation

## 94 Journal Helvetique

sertation sur le Mercure. Elle est tres bien écrite & l'Auteur y fait briller une vaste Erudition. Dabord il raporte l'Histoire du Mercure & touche quelques uns de ses usages hors de la Medecine. Puis, après avoir donné une règle pour éprouver s'il est pur, il parle des diférentes préparations qu'on en fait. ne paroit pas estimer celles qui se font avec le soufre. En particulier il relève les avantages des Purgatifs Mercuriels, par dessus les autres l'urgatifs, en ce qu'en purgeant, ils n'epaississent point le sang, & il les exhalte d'ailleurs dans plusieurs cas & pour diverses Maladies. C'est éfectivement avec bien de la raison que nôtre jeune Medecin dit dans un endroit, que le Mercure est trés à estimer entre les mains d'un habile Homme, & que l'abus que les Ignorans en font, n'en doit point empêcher, ni faire apréhender l'usage. Il est trés facheux que dans bien des Lieux on soit si prévenu contre ce Remède heroique, que les Medecins même les plus prudens & qui en connoissent le mieux le mérite, ne peuvent pas toûjours s'en servir. Enfin M. Herrenschwandt explique suivant les Loix de la Mecanique, par quelle raison le Mercure agit, principalement par la Salivation: Par tout il montre, qu'il a profité de l'avantage qu'il a eu de pouvoir consulter & d'entendre l'Illustre Mr. Boerhaaven, l'Oraéle de nos jours.

POUR

## RELECTOR OF THE

#### POUR GUERIR LA GANGRENE.

E but que nous nous sommes proposé d'annoncer au Public, tout ce qui peut lui être utile, nous engage à faire conoitre ici un Remède contre la Gangrène, afin que les Médecins & les Chirurgiens, qui ne connoissent pas encore ce Spécifique, profitent de la Découverte de leurs Confréres, pour tirer d'Afaire ceux qui périroient peut être sans ce secours. Il n'y aura sans doute aucun Lecteur qui voie avec regret un Avertissement de cette importance.

Ce Remède est contenu dans les Mémoires Philosophiques de la Societé Roïale de Londres Nomb. 426. Art. V., qui traite de l'Usage du Quinquina pour là Gangréne & le Sphacelle, par Mr. Shipton, celebre Chirurgien à Londres. Nous ne saurions donner une Idée plus juste de cèt Article interessant, qu'en raportant ce que la Bibliotèque Britanique en dit Tome IX. I. Partie, page 73.

L'Envie de faire connoître aux Etrangers l'heureuse découverte qu'on a faite en Angleterre, pour la guérison d'un mal aussi terrible que la Gangrène, & la crainte que ce qu'on a publié là dessus, en quelques petites Brochures ne se perdit ; ont engagé Mr. Shipton à rassembler dans le Discours Latin, dont nous allons donner l'Analise, ce qui a été écrit là dessus de plus essentiel. Il a ajouté à cette Rélation ses propres expériences dans l'Administration du même Remède.

Au Mois d'Octobre 1731. Mr. Rush -WORTH, Chirugien à Northampton a emplois avec succès le Quinquina, dans l'intermission de la Fièvre, & a arrêté le Sphacele & la Fièvre,

dans plusieurs cas.

Mr. AMYAND, Chirurgien du ROI, répondant à ce que Mr. Rushworth lui avoit écrit à ce sujet, lui dit qu'à son Exemple il avoit donné le Quinquina avec succès à sept Personnes ataquées de Sphacele; D'où il conclut que cette écorce n'est pas un Remède moins sur, pour la Cure de la Gangrène, que pour celle des Fiévres intermitentes.

L'Auteur parle ensuite d'un Livre de Mr. JEAN DOUGLAS, qui fortisse, par un nouvel exemple, le sentiment de Mrs. Rushworth & Amiand. Donnant ensuite ses Observations Mr. Shipton avoüe que sa prémière expérience ne sur pas heureuse, & que le Quinquina ne pût pas empécher les progrès de la Gangrène, ni la mort du Malade: Mais on trouve dans sa seconde expérience une preuve éclatante de la vertu de ce Remède: Car saute d en avoir continue l'usage assès longtems, la Gangrène qu'il avoit d'abord arrêtée, reparut de nouveau avec les plus sacheuxe

facheux Simptomes, & ne fut enfin radicalement guerie qu'en répétant les memes doses de Quinquina, & le faisant prendre pendant six semaines consécutives, demi once par Semaine.

Quoi qu'on n'ait emploié jusques ici, dans le cas dont il s'agit, que la Poudre de Quinquina, nôtre Auteur ne doute point que la Résine ou l'extrait n'eut le même succès, S il prouve par plusieurs expériences que le Quinquina n'agit pas dans ces cas, simplement comme Fébrisuge, puis qu'il y en a plusieurs où la Fièvre ne se faisoit apercevoir par aucun Simptome, S que celle qui paroissoit dans les autres cas, étoit purement Simptomatique, S bien diférente des Fievres intermitentes contre lesquelles seules la Vertu du Quinquina est comue.

Outre cela on doit observer, que si dans plusieurs de ces cas, des plaies ont été la cause prochaine de la Gangrène, il paroit cependant que
dans tous, elle a été causée principalement par la
mauvaise disposition des humeurs, es que par
consequent les Remèdes internes ont eu plus de
part à la cure que les aplications externes.

part à la cure que les aplications externes.

Le Journalisse finit cet Article en disant;

Que Mr. Shipton regarde la vertu du Quinquina comme suffiamment autorisee par le confentement unanime de tous les Maitres de l'Art,

qui l'ont éprouvé jusques à présent.

Dans la II. Partie du Tome IX. de ce

Dans la II. Partie du Tome IX. de ce

### 98 JOURNAL HELVETIQUE

Essais & Observations de Medecine revûs & publiés par une Societé d'Edimbourg, Article X. six Observations qui tendent toutes à confirmer les bons esfets & même la vertu spécifique du Quinquina pour la guèrison des Gangrenes.

E troisième Tome du TEMPE HELVE-VETICA a paru ce Mois ci. Il est dédié à Mr. BOURGUET, Professeur en Philosophie & en Mathématiques à Neûchâtel. Voici les Piéces qu'il renserme.

I. Dissertation du véritable usage de l'Etude du Droit naturel; Ouvrage de Mr. le Pro-

fesseur Bourguet, fait en 1717.

II. Histoire de la Vie & des Ouvrages de seu Mr. J. Christophle Iselin, Docteur

& Professeur en Théologie à Bâle.

III. Dissertation Philologique & Critique sur le 13. Verset du Chap. V. de l'Epitre de St. Paul aux Romains; par Mr. JEAN CONRARD FUESLIN, Théologien de Zurich.

IV. Observations tirées de la Langue Grèque sur quelques endroits choisis du Nouveau Testament, par Mr. ALTMAN, Professeuren

Grec & en Morale à Berne.

V. Réponse de Mr. Louis Cochet aux Observations de Mr. Simplicius Verinus inserées dans le II. Tome du Tempe Helvetica, page 311. avec les Notes de Mr. Verinus sur mette même Réponse.

VI. La

VI. La Vie de Mr. J. ROD. CRAMER, Professeur en Théologie & Chanoine à Zuzich, mort l'Année dernière.

VII. Nouvelles Literaires de Suiffe,

Ntre les diverses Piéces Académiques, qui Lont parû en dernier lieu, à Bâle, & dont nous avons deja fait mention, il y en a trois qui nous ont parti curieuses & interessantes. La prémière est une Dissertation Politique sur le Droit des Ambassades du Louable Corps Helvétique; par Mr. Emanuel Falckner, Docteur en Philosophie. La deuxième est un Essai Historique & Juridique de l'Etat Militaire des Suisfes; par Mr. Pierre Stuckelberger, Etudiant à Bâle; soutenues l'une & l'autre sous la Présidence de Mr. J. RODOLPH ISELIN. Docteur en Droit Civil & Canonique, Asses. seur de la Faculté de Jurisprudence de Bâle, Conseiller Aulique du Sérénissime Prince de Bade-Dourlach, & Membre de la Societé Roïale de Berlin. La troisième a été soutenue par le même Mr. ISELIN, à l'ocasion de la Chaire d'Histoire, qui étoit vacante: Il avoit pour Répondant le jeune Mr. J. RODOLPH FREY: Elle roule sur divers Faits qui se sont passés entre SIGISMOND, Archi-Duc d'Autriche, & CHARLES LE HARDI Duc de Bourgogne. Ces trois Brochures contiennent des traits fort curieux& des Réflexions trés judicieuses.

#### 100 JOURNAL HELVETIQUE

M. Jean Rodolph Imbooff, Libraire à Bâ-le, se propose de réimprimer par Sous-cription les Ouvrages de Mr. FREDERICH SPANHEIM, célèbre Professeur en Théologie à Leyde, mort en 1701. Il suivra page pour page & ligne pour ligne l'Edition de Hollande qui est de 3. Volumes in solio. Le prémier Tome, qui parut en 1701. contient. Geographia, Chronologia, Historia sacra & Eclesiastica, & divers autres Ouvrages, dans lesquels on voit paroitre une connoissance prosonde de la Théologie & des Antiquités: Îl est orné de son Portrait, de plusieurs Cartes Géographiques & de diverses Médailles. Le second & le troisséme Tome, publiés en 1703. contiennent : Libri X. Miscellaneorum ad sacram Antiquitatem & Ecclesia Historiam pertinentium; Scripta Theologica Exegetico didactico - elenchtica. Le prix étoit alors 25. Florins; mais la rateté des Exemplaires les a poussé jusques à 30. Florins. Les Souscrivans païeront 12. Florins ou 8. Rixdallers pour l'Ouvrage entier, savoir 4. Florins en souscrivant & les 8. Florins restans en recevant l'Ouvrage. On recevra les Souscriptions jusques aux prochaines foires de Francfort & de Leipsig; passé ce tems là, on paiera 18. Florins de cet Ouvrage. On promet au reste une Edition correcte & conforme en tout à celle de Hollande. On peut souscrire chés les principaux Libraires de l'Enrope.

L vient de paroitre de l'Imprimerie de Mrs. Marc Michel Bousquet & Comp. un Livre en 3. Volumes in 8vo. intitulé: Ouvrages pour & contre les Services Militaires Etrangers considerés du côté du Droit & de la Morale, tant par raport aux Souverains qui les autorisent ou les permettent, qu'aux Particuliers qui s'y engagent; Publiés pour mettre le Public en état de juger sainement de l'Usage des Peuples Anciens Modernes à cèt égard, & en particulier de celui des Suisses. Par Mr. Loys DE BOCHAT, Prosesseur en Droit & en Histoire à Lausanne.

# LOGOGRIPHE.

Je suis Grec par mon Nom; je suis aussi François;
J'éxerce les Esprits, je les mets à la Croix;
Je sai. plaisir aux uns, & je déplais à d'autres,
Qui sont souvent bigors, diseurs de Patenôtres.
A ma Tête tu vois une belle Maison,
Et j'y contiens de plus le parler, la Raison.
Me contemplant plus outre, en quesie & par derrière,
Je montre ce qu'on craint en bête carnacière;
Pour tout dire en deux mots, tu me vois ci dessus,
A moins que tu ne sois avec des yeux reclus.

**. સ્ટ્રેકે** સ્ટ્રેક્સ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેક્સ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેક્સ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેક્સ સ્ટ્રેક્સ સ્ટ્રેસ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ સ્ટ્રેસ સ્ટ્

## EXPLICATION du Logogriphe du Moir de Decembre 1737.

Otre Logogriphe est facile:
On peut sans être bien habile
Dans l'Animal Anti-Mouton
Reconnoitre le Loup glouton:
Est-il quelcun qui puis heste
Muouver la LOUPE & la suite }



## TABLE

Eclaireissement d'une prétendue erreur de Mr. de la Quis	nti.
nie.	ı.
Lettre Critique sur les Pensées diverses du Journal de Se	ep-
tembre	11.
Examen de la Lettre précédente	18.
Lettres sur la Philosophie de Mrs. Leibnitz & Wolff	30.
Discours sur le Renouvellement de l'Année	54.
Le Speckateur Suisse aux Journalistes	64.
Réponse des Journalistes au Spectateur	66.
La Calomnie des Plaideurs, Ode	67.
Rondeaux pour M. le Baron de Bezue, Gouverneur	dę ʻ
Neûchât <b>el</b>	72.
Epitaph c	73.
Histoire Chinoise	74.
Fragmens Historiques de Lucerne	86.
Patricularités & Nouvelles Litéraires	93.
Dissertation de Medecine par Mr. Herrenschvvandt	93.
Avertissement pour guèrir la Gangrène	95.
Tempe Helvetica	98.
Dissertations sur le Droit des Ambassades des Cantons	
Essai Historique & Juridique de l'Brat Militaire des Su	if-
ícs	99
Differtation Historique sur divers Faits entre Sigismon	d T
d'Autriche & Charles le hardi	99
Nouvelle Edition des Oeuvres de Spanheim	100
Ouvrages pour & contre le Service Militaire des Suisses	101.
Logogriphe	ĮĢI.
Explication de celui de Décembre	101



#### PANACEE UNIVERSELLE.

E Sr. Jean Louis Renaud, Chimiste de Rochefort, au L E Sr. Jean Louis Remand, Comme de Neûchatel, aiant travaillé depuis 25. ans à des Recherches Chimiques, a decouvert enfin & conduit à la perfection la PANACEE qu'il annonce au Public mède universel a des proprietés admirables. Il entre dans toutes les Veines où le Sang peut être infecté par quelque humeur ou infection que ce puisse être, & en purific entiérement la Masse. Il cuit doucement les humeurs, néroie les Entrailles, & ôte d'une manière naturelle la cause des Maladies. Il ouvre toutes les Obstructions, tant du Foie, de la Rate, du Pancras, que du Mésentère & de quelqu'autre partie du Corps que ce puisse être; & il les purifie aussi. Il ne touche rien au bon Chile, comme font les autres Remèdes purgatifs, & il n'evacue simplement que ce qui peut être nuisible. En corrigeant la Masse du Sang & chassant la corruption, cet excellent Remède est cause que la Nature se fortifie de jour en jour, & que l'on jouit d'une santé parfaite. Il agit & purge le Corps humain suivant le tempéramment d'un chacun, & les humeurs qu'il rencontre. S'il est besoin de Vomissement, il ne manque pas de faire son efet; mais doucement & sans violence. S'il est nécessaire de purger par les Selles, il le fait bénignement. Souvent il purge par les Urines & par les tueurs; & quoi qu'il agisse avec certaines Personnes d'une manière presque imperceptible, il ne laisse pas que de les rétablir entiérement.

L'Auteur par le moien de sa Panacée a fait tout récemment des Cures admirables. On en indiquera ici quelques unes, dont il peut produire des tèmoignages autentiques. Il a guèri diverses Maladies Chroniques; des Ulcères aux Jambes, qui duroient depuis plus de 20. ans; des Maladies froides, telles que les Ecrouelles; toutes sortes de Fluxiona en quelle partie du Corps que ce soit; des Hidropisies et des Paralises les plus formées; des Coliques & de dangereux Miserere, dont les Personnes avoient des tumeurs de la

grofleur du poing au bas du Ventre.

Cette Panacée a emporté diverses Migraines & plusieurs Vertiges, avec une prise seulement. Il n'y a point de Fiévres de quelque nature qu'elles soient qu'elle n'enlève dans la seconde ou troisième Prise, quand même elles sont acompagnées de Pleuréses. Elle ne soufre aucune Verming dans le Corps; elle tuë & chasse les vers; elle apaise en

peu de tems les susocations de Matrice; & c'est un puissant & incomparable Diurctique pour détruire la Gravelle. Cest outre cela un Sudorisque immanquable pour les grandes Maladies; & tout ce qu'il ya de plus invèteré cède à son éssicace. On s'est servi aussi derniérement au Pais de Vaud, & ailleurs, de cette Panacée, dans les Petites Vèroles, avec beaucoup de succès. L'Auteur de ce Remède peut faire confter, que plus de 2000. Personnes de tout âge & de tout Sexe, ateintes de disérentes Maladies, plusieurs même abandonnées des Medecins, ont été parsaitement rétablies par la Vertu de cette l'anacée.

Ce Remède n'a ni goût ni odeur, & il est très facile à prendre, soit dans un Opiat, dans du Bouillon, du Thé, du Vin ou de l'Eau. La Prise est de trois grains. Ceux qui sont d'un tempéramment soit peuvent en envaler six grains ou deux Pâquets, sans que la double ou même la triple Dose puisse les incommoder en aucune saçon; mais il saux observer de prendre des Bouillons ou du Thé de quart d'heure, & de ne point manger qu'il n'ais entiérement sait son ester. Il peut se transporter par tout & se conserver sans se gâter.

On trouvera cette Pana cée à MOUDON chez Mr. le Capiraine LEAUTIER.

